

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1912-13

PRESIDENT

M. ARMAND CHAPUT, de la maison "L. Chaput, Fils & Cie Limitée," 2, rue de Breslows.

1er VICE-PRESIDENT

M. LE LIEUT.-COL. A. E. LABELLE, directeur-gérant de la "St. Lawrence Flour Mills Co. Ltd.," 1110, Notre-Dame Ouest.

2ème VICE-PRESIDENT

M. ADELARD FORTIER, Vice-président de la "Montreal Dairy Co., 239, Ave Papineau.

TRESORIER

GEORGES GONTHIER, comptable public, financier, de "Gonthier & Midgley", 103, St-Frs-Xavier.

SECRETAIRE

M. W. U. BOIVIN, marchand, Vice-président du Conseil Fédéral de l'Association des marchands-détailliers, président du Bureau Provincial de l'Association des marchands-détailliers du Canada Inc., 791, Mont-Royal Est.

AVOCATS CONSEILS

M. LOUIS J. LORANGER, Conseil du Roi, Docteur en Droit,

M. FORTUNAT BOURBONNIERE, Conseil du Roi, Licencié en Droit,

99, St-Jacques.
CONSEIL D'ARBITRAGE. — MM. Armand Chaput, Lieut.-Colonel A. E. Labelle, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L. E. Geoffrion, H. A. A. Brault, C. H. Catell, Isale Préfontaine, O. S. Perrault.

CONSEILLERS

M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".

M. D'Argencourt L. O., épicière, 379 St-Denis.

M. Daoust Emilien, de la "Librairie Beauchemin, Limitée", 79, rue St-Jacques.

M. Daoust Joseph, de "Daoust, Lalonde & Cie", 43, Carré Victoria.

M. Desmarteau Alexandre, liquidateur, 60, rue Notre-Dame Est.

M. DeTonnancour L. C., marchand-tailleur, 61, Notre Dame Est.

M. Drouin F. B., président de The Waldron Drouin Co., marchand de fourrures, 164, rue McGill.

M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin & Cie", 568, St Paul.

M. Filiatrault Joseph, de "Filiatrault & Lesage", 429, St Laurent.

M. Frigon A. P., comptable, 66, Notre-Dame Ouest.

M. Gareau J. O., marchand de nouveautés, 1502, St-Laurent.

M. Granger Alph. A., libraire, de "Granger Frères, Limitée", 43, rue Notre-Dame Ouest.

M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.

M. Hardy A. H., de "Greenshields Limited", 17, carré Victoria.

M. Joubert S. D., de "Lamontagne Limitée", 338, Notre-Dame Ouest.

M. Labrecque J. O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.

M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie", 336, St-Paul.

M. Renaud Alphonse, de "Renaud, King & Patterson, Limited," marchand de meubles, 136, rue Ste-Catherine Ouest.

M. Tarte Louis Joseph, président de la Cie de Pub. de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

M. Valliquette N. G., marchand de meubles, 477, Ste-Catherine Est.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P., marchand de bois, 2395, rue St-Laurent.

M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épicière en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, 564, rue St-Paul.

M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.

M. Damase Masson, négociant, 67, Bleury.

M. L. E. Geoffrion, Commissaire du Havre de Montréal, 101, Sherbrooke Est.

M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 325, avenue Decelles, Northmount.

M. C. H. Catell, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.

M. Isale Préfontaine, président de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec. Transportation Bldg.

M. O. S. Perrault, directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited, 900, rue St-Antoine.

M. Frédéric C. Larivière, Président "Larivière Inc.", 311, St-Laurent.

ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

L'hon. J. D. Rolland, Président de la Banque d'Hochelaga, membre du Conseil Législatif de la Province de Québec, 18, rue St-Denis.

M. A. Racine, de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 340, rue St-Paul.

Président de la Chambre Syndicale de la Construction. — M. N. Simone au, électricien, 583, Notre-Dame Ouest.

AUDITEURS. — MM. Henri Viau, 248, Notre-Dame Ouest; Rodolphe Bédard, 55, St-Frs-Xavier.

M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.

M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.

M. A. V. Roy, I. C., et industriel, 224, rue St-Jacques.

M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.

M. Joseph Fortier, fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1912-1913.

Le président fait partie ex-officio de toutes les Commissions.

AFFAIRES MUNICIPALES. — MM. Isale Préfontaine, président; C. H. Catell, T. Charpentier, Ludger Gravel, S. D. Joubert, J. O. Labrecque, H. Laporte.

AGRICULTURE ET COLONISATION. — Hon. J. D. Rolland, MM. Arthur Berthiaume, Etienne Blanchard, D. Parizeau, Ls. Jos. Tarte.

BEURRE ET FROMAGE. — MM. Chs. Langlois, président; W. Champagne, L. O. D'Argencourt, Adélar Fortier, A. A. Labrecque, Z. Limoges, J. A. Vallancourt.

BULLETIN. — MM. Joseph Contant, président; Emilien Daoust, A. J. de Bray, Geo. Gonthier, A. A. Granger, L. J. Loranger, Eugène Tarte.

COMPTABILITE. — MM. A. P. Frigon, président; Rodolphe Bédard, Alfred Cinqmars, Alex. Desmarteau, P. H. Dufresne, C. A. Gagnon, Henri Viau.

CUIRS ET PEAUX. — MM. Joseph Daoust, président; Raoul Claude, F. B. Drouin, Paul Galibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES. — MM. A. V. Roy, président; Geo. Esplan, Jos. Fortier, A. A. Granger, A. E. Labelle, Fred. C. Larivière, Alex. Macheras, J. T. Marchand.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES. — MM. Joseph Ethier, président; L. O. D'Argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, J. A. Labonté, Alex. Orsali, J. F. Sauriol.

EXPOSITIONS ET MUSEES. — MM. C. H. Catell, Jos. Contant, J. A. Christin, L. C. de Tonnancour, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron.

FERS ET METAUX. — MM. Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, Jos. Letourneau, Fred. C. Larivière, Alex. Prud'homme, L. J. A. Surveyer.

FINANCES. — MM. Damase Masson, président; Alex. Desmarteau, Joseph Fortier, Geo. Gonthier, A. E. Labelle, J. B. A. Lanctôt, C. E. Martin.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES. — MM. Trefflé Bastien, Jos. Contant, Emilien Daoust, Geo. Gonthier, L. E. Geoffrion, H. Laporte, Geoffrion, H. Laporte.

LEGISLATION. — Hon. N. Péroudeau, C.L., J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Alex. Desmarteau, A. E. Labelle, Ls. Jos. Loranger, C.R., F. Bourbonnière, C.R., O. S. Perrault.

MINES, BOIS ET FORETS. — MM. Léon Gagné, président; J. T. Armand, J. H. Dansereau, Octave Lemay, J. T. Marchand, L. Schler, Alph. Renaud.

NOUVEAUTES. — MM. Alph. Racine, président; J. N. Dupuis, L. C. de Tonnancour, F. B. Drouin, Jos. Filiatrault, J. O. Gareau, A. H. Hardy, Oscar Loisel, C. E. Martin.

PRODUITS CHIMIQUES. — MM. Henri Lanctôt, président; Arthur Décar, J. G. A. Fillion, S. Lachance, A. J. Laurence, Paul J. Leves.

RECEPTION. — MM. Joseph Fortier, président; J. A. Beaudry, A. N. Brodeur, Adélar Fortier, Damase Masson, O. S. Perrault, Alph. Renaud, N. G. Valliquette.

TRANSPORTS, TELEGRAPHES ET TELEPHONES. — MM. C. H. Catell, président; Alex. Desmarteau, L. E. Geoffrion, S. D. Joubert, A. E. Labelle, Damase Masson, J. P. Mullarkey, Isale Préfontaine.

VINS ET LIQUEURS. — MM. H. G. Bisson, Adhémar Delorme, Albert Hudon, L. Larue, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

MEMBRES A VIE

MM. Fred. C. Larivière, C. H. Catell, Isale Préfontaine, Otilia & Perrault, Joseph Fortier, U. Garand, Arthur C. Larivière, F. D. Shaw, J. Arthur Villeneuve, Louis J. Loranger, C.R., Fortunat Bourbonnière, C.R.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount Royal,

L'Hon. Sir Lamer Goula,

Hon. Juge S. Beaudin.

OSCAR LOISELLE & CIE,

128, RUE ST-DENIS

Entre Ste-Catherine et Dorchester



Nos marchandises dans
tous les plus nouveaux
modèles, sont maintenant
toutes arrivées.

Vous y trouverez le
plus grand assortiment
de TWEEDS, DRAPS, etc
pour habillements et pa-
letots.

Nos modèles sont tout-
a-fait nouveaux et
nos prix sont
modérés.

Nous faisons aussi les cos-
tumes pour dames.

COUPE GARANTIE.

O. LOISELLE & Cie, MARCHANDS

Tél. Bell Est 446

TEL BELL EST: 1075-1649

MARCHANDS: 238

B. P. 3 Station C

Labrecque & Pellerin

MANUFACTURIERS

DE

Confitures

Sirop,

Catsup, "King",

Caustique,

Lessive,

111, rue St-Timothée

Montréal

**Quelques-unes des Maisons que nous
representons**

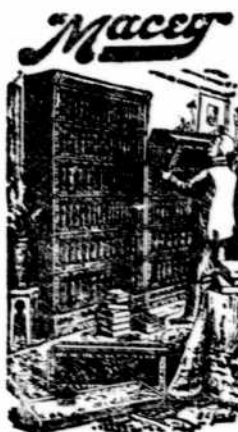
Louis Roederer . Champagne . Reims
Societe Anonyme Dubonnet
Vin Tonique . Paris
Boulestin & Cie . Cognac . Cognac
Marie Brizard & Roger " "
V. Fournier & Cie " Châteauneuf
A. Staub & Cie " Cognac
Mackie & Co. Scotch "WHITE HORSE" Leith
Stormonth, Tait & Co. . Oporto . Portugal
Societe Anonyme des Sources St-Louis
Eau Minérale . St-Yorre, près Vichy
L. A. Price & Cie
Conserves Alimentaires . Bordeaux
C. Brusson, Jeune Pâtes Alimentaires Villemur
United Alkali Co. Ltd.
Lessives, Produits Chimiques, etc., Liverpool

Notre assortiment de Vins et Liqueurs Fines est considérable et varié.
Nos prix sont toujours attractifs. Nos liqueurs sont garanties sous
tous les rapports.
Il est de l'intérêt des marchands d'obtenir nos prix et échantillons.

L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée

Epiciers en Gros et Importateurs

MONTREAL

Entrepot pour les fameuses Bibliothèques à sections**"MACEY"**

FOURNITURES DE BUREAUX

Un grand Choix

Pupitres, Bibliothèques, Chaises
de Bureaux, Sofas, Tables, Etc.
Tapis, Rideaux, Prelarts,
Blinds, Etc.
Horloges et Cadres.

MEUBLES et LITERIES

Nos marchan-
dises sont de
haute qualité.

Nos prix sont
uniformes et
marqués en
chiffres lisibles

**RENAUD, KING & PATTERSON, Ltée**coin Ste-Catherine
et Guy.

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

13 Année

Montreal, Août 1912

No 8

DIRECTEUR : ARTHUR LEMONT, Bachelier ès-Sciences, Secrétaire-Archiviste.

Sommaire

PAGES

L'histoire de la Fédération.	117
Procès-verbal de la quatrième convention de la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec (suite).	122

1. L'Histoire de la Fédération.

1. L'histoire de la Fédération.

En présentant aujourd'hui aux Chambres de Commerce de cette province et de l'étranger le premier Annuaire de la Fédération, il convient de retracer à grands traits l'histoire de ce nouvel organisme de notre monde des affaires, historique, que nous empruntons à un journal de Montréal.

La Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec est une des oeuvres de la Chambre de Commerce de Montréal, et c'est à M. Isaïe Préfontaine alors président de cette institution, que revient le mérite d'avoir mené à bonne fin ce grand projet de fédérer toutes les Chambres de Commerce de la province.

C'est le 14 avril 1909 que se réunissaient à Montréal, au siège de la Chambre de Commerce, les délégués des diverses Chambres de la province, et à cette réunion, M. Préfontaine, promoteur du mouvement, signala aux délégués les motifs qui avaient inspiré à la Chambre de Commerce du district de Montréal l'idée de la présente convocation des Chambres-Soeurs pour étudier l'opportunité de réaliser chez nous ce projet, dont il fait ressortir les avantages en faisant valoir entre autres les arguments suivants :

"Une des questions qui méritent le plus l'attention de cette réunion est celle de la Fédération, dans un pays comme le Canada, jeune encore, pourvu de tant de richesses naturelles, pouvoirs hydrauliques, richesses minières et agricoles, encore inconnues à l'exploitation, d'une importance telle que ceux qui s'intéressent au progrès du commerce, ont la mission de trouver les moyens les plus propres à développer ces ressources dont notre province abonde.

"Si dans les vieux pays, tels qu'en Angleterre, en France, en Allemagne, où le développement des ressources naturelles est beaucoup plus avancé que chez nous, vu l'ancienneté de la date de leur origine, on constate la

nécessité de fédérer les Chambres de Commerce pour leur donner la puissance à laquelle elles ont droit auprès des autorités, attendu que déjà depuis quelques années, elles ont commencé à préparer dans ce but la jeunesse commerçante par des études approfondies dans les diverses écoles supérieures ou hautes études commerciales, ces pays en sont rendus à ce point qu'aujourd'hui, non-seulement, les gouvernements considèrent leurs suggestions, mais elles imposent leurs désirs, et les autorités craignent de passer outre.

"N'avons-nous pas aussi les professions libérales, telles que le Barreau, le Notariat, qui, tout en avant des Chambres locales dans les villes les plus importantes de la province, se sont fédérées pour protéger leurs intérêts?"

"Les marchands-détailliers, quand le moment fut venu de sauvegarder des intérêts qu'ils croyaient lésés, ont montré une puissance qui n'avait jamais encore été soupçonnée; cette force provenait de la Fédération de leurs différentes succursales de la Puissance. Nous voyons la même chose chez les commis-voyageurs.

"N'est-il pas évident que trop longtemps, nos corps de commerce n'ont pas utilisé tous les moyens à leur disposition pour défendre et avancer leurs intérêts, et n'ont pas réclamé la proportion représentative à laquelle ils avaient droit dans les différentes assemblées délibérantes qui leur aurait permis non seulement de défendre leurs intérêts lésés, mais de promouvoir le commerce et faciliter le développement de nos ressources naturelles.

"En vue des questions importantes, je dirai, vitales, qui sont traitées dans les congrès de la Puissance ou de l'Europe, les Chambres de Commerce n'auraient-elles pas plus de force en discutant chez elles les questions qui les intéressent et en les présentant au nom de la Fédération des Chambres de Commerce de la province que de voir chaque Chambre faire valoir ses propres idées, qui souvent viennent en contradiction avec celles des Chambres-Soeurs de la même province?"

"Instruits par l'expérience du passé, nous avons raison de croire que tous les corps commerciaux réunissant leurs forces en un même faisceau et animés du désintéressement personnel, dont font preuve ceux qui s'intéressent activement aux choses commerciales, verront à faire changer l'état de choses actuel, en étudiant dans des réunions comme celle d'aujourd'hui, les différentes questions commerciales, et dans mon opinion, il me semble que le seul moyen d'obtenir ces résultats est la Fédération proposée."

Ces remarques de M. Préfontaine furent si bien accueillies que le projet de Fédération fut adopté.

Dès cette réunion on adopta une constitution et les messieurs suivants furent élus officiers: Messieurs Isaïe

Préfontaine, délégué de la Chambre de commerce du district de Montréal, président; Philippe Paradis, délégué de la Chambre de commerce de Québec, premier vice-président; Ph. Lassonde, délégué de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, deuxième vice-président; Joseph Huette, délégué de la Chambre de commerce de St-Hyacinthe; J. E. A. Dubuc, délégué de la Chambre de commerce du Saguenay; Nap. Garceau, délégué de la Chambre de commerce du comté de Drummond; le docteur C. A. Dubé, délégué de la Chambre de commerce de Ville-Marie, directeurs; et F. Bourbonnière, secrétaire-trésorier.

L'année suivante, en 1910 une loi fédérale (Statut 9-10 Édouard VII Ch. 99) constituait en corporation la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec.

La Fédération a tenu sa première convention annuelle à Montréal; en 1911, elle siégeait dans la ville de Québec; en mai dernier, son quatrième congrès eut lieu à Trois-Rivières, et elle a choisi Chicoutimi pour l'éu de réunion de la convention de 1913.

M. Isaïe Préfontaine fut le président de la nouvelle organisation. Il dut faire deux termes tant les délégués tenaient à profiter de son expérience.

M. G. A. Vandry, de la maison Paquet, de Québec, succéda à M. Préfontaine, à la présidence, et M. Préfontaine devint alors président d'honneur de la Fédération.

Lors de la dernière convention des Trois-Rivières, les délégués offrirent de nouveau la présidence à M. Vandry, qui déclina cet honneur pour donner à d'autres l'avantage d'aider la Fédération.

M. J. E. A. Dubuc, le grand industriel canadien-français est le président actuel de la Fédération.

Mtre Fortunat Bourbonnière fut élu premier secrétaire-trésorier, fonction qu'il abandonna en janvier dernier.

Aujourd'hui, la Fédération, incorporée par un statut fédéral, est reconnue par toutes les organisations similaires de la province et du pays qui sont heureuses de compter une collaboration de plus. Il serait trop long de redire tout le travail accompli par la Fédération depuis sa fondation. Disons seulement qu'au nombre des vœux émis est celui de la construction d'un embranchement du Transcontinental pour Québec et Montréal; — le creusement du lit du Saint-Laurent, en bas de Québec, à 35 pieds; la convocation d'une conférence de tous les premiers ministres provinciaux en vue d'obtenir, autant que possible, plus d'uniformité dans les lois civiles du Canada; — la réforme de l'octroi des licences d'hôtels à la campagne; — des moyens à prendre pour conserver les bons chemins; enfin la passation d'une loi de faillite. — Le creusement d'un canal de la Baie Georgienne. — L'amélioration de notre voie fluviale. — L'obligation pour les municipalités à se mieux protéger contre le feu. — La création d'une commission permanente du commerce. — La passation d'une loi de faillite.

Comme on le voit la Fédération est appelée à rendre de grands services dans le développement économique de la province de Québec et du pays, si les pouvoirs publics veulent entendre ses suggestions.

LE CONSEIL DE LA FEDERATION.

Le conseil de la Fédération se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire-trésorier et

de quatre directeurs, et ceux qui composent ce bureau exécutif sont tous des hommes d'affaires en vue, à la tête d'industries ou d'établissements considérables.

M. ISAÏE PREFONTAINE

M. Isaïe Préfontaine, président d'honneur de la Fédération est un homme trop connu pour que nous nous attardions à refaire longuement sa carrière. Rappelons brièvement que M. Isaïe Préfontaine est né à Beloeil en Préfontaine a été instruit au collège de Montréal. Depuis son arrivée à Montréal en 1888, il s'est toujours intéressé considérablement aux propriétés foncières, et il est maintenant l'un des plus importants propriétaires de l'île de Montréal.

M. Isaïe Préfontaine s'est placé à l'avant-garde de nos hommes de progrès; il s'est particulièrement intéressé à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, et c'est à ce titre que Sir Lomer Gouin le nomma président de la corporation de l'Ecole. Pendant deux ans, ce citoyen distingué a été président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, et le premier président de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec. Il est intéressé dans maintes sociétés financières de notre monde commerciale.

M. J.-E.-A. DUBUC

M. J. E. A. Dubuc, le président actuel de la Fédération, est sûrement l'un des hommes d'affaires et industriels canadiens-français les plus brillants; M. Dubuc n'est âgé que de 41 ans, et déjà il est à la tête d'une des plus grandes industries de la province. A lui seul, il dirige en même temps, des usines à pulpe, la construction de deux chemins de fer, un aqueduc, une compagnie de téléphone et une compagnie d'éclairage à Chicoutimi.

M. J. E. A. Dubuc est originaire de Sherbrooke. Après des études brillantes au Séminaire de cette ville, il entra à l'âge de 16 ans à l'emploi de la Banque Nationale à Sherbrooke. En 1892 il partait de Sherbrooke, et à l'âge de 21 ans, il était nommé gérant de la Banque Nationale à Chicoutimi qui comptait une population de 1,600 âmes. M. Dubuc décida de se dévouer tout entier au développement de Chicoutimi pour en faire la capitale de la région du Lac St-Jean et du Saguenay.

En 1897, M. Dubuc démissionna comme gérant de la Banque Nationale pour se consacrer à l'industrie de la pulpe; c'est alors qu'il prit la direction de la compagnie de pulpe de Chicoutimi. Depuis il a fondé deux grandes usines à Chicoutimi et une troisième à la rivière Ouatchewan; les pulperies de Chicoutimi ont une production de 250 tonnes chacune par jour; et celle de l'Ouatchewan produit à son tour une moyenne de 90 tonnes par jour.

Pour faire une belle ville progressive, il faut la pourvoir de toutes les améliorations modernes; aussi M. Dubuc s'est-il empressé de doter Chicoutimi d'un aqueduc, d'un service de téléphone et d'un système d'éclairage à l'électricité.

Chicoutimi avait aussi besoin pour se développer, d'un chemin de fer qui aurait pu desservir les centres environnants, et M. Dubuc entreprit de construire le chemin de fer de la Baie des Ha! Ha!

A l'heure qu'il est, M. Dubuc pousse la construction d'un nouveau chemin connu sous le nom de "Roberval et Saguenay" qui est appelé à ouvrir à la colonisation des



Sommaire des Lois de Concession DANS LE NORD-OUEST CANADIEN

Dans les sections paires (excepté les Nos 8 et 26) et non réservées des terres du Dominion dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, tout chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans peut prendre en concession un quart de section d'environ 64 h. (160 acres).

La demande d'enregistrement doit être faite par le demandeur en personne, à une agence ou sous-agence des terres du district où la concession est située. L'enregistrement par procuration peut être fait à une agence sous certaines conditions, par le père, la mère, la fille, le frère, la sœur d'un concessionnaire devant venir s'établir.

Le concessionnaire doit se conformer à l'une des règles suivantes du "homestead":

1o Résider et cultiver au moins six mois par année pendant trois ans;

2o Il peut satisfaire aux lois de la résidence en cultivant et vivant sur une propriété personnelle d'au moins 80 acres dans le voisinage de sa concession. Une propriété en association ne peut se rapporter à cette clause;

3o Il peut aussi satisfaire aux lois de résidence en vivant avec son père (ou sa mère en cas du décès du père) si ceux-ci résident en permanence sur une propriété personnelle d'au moins 80 acres sur concession enregistrée par eux dans le voisinage ou sur celle de leur fils.

Le mot "voisinage" dans les deux paragraphes précédents indique une distance n'excédant pas neuf milles en ligne droite, non compris l'espace réservé pour les routes.

Un concessionnaire voulant satisfaire aux lois de résidence en vivant avec ses parents ou en cultivant une propriété personnelle doit en informer l'agent du district.

Un avis préalable de six mois doit être donné au Commissaire des Terres à Ottawa pour l'obtention des titres de propriété.

W. W. CORY, Député-Ministre de l'Intérieur.



Avez-vous assez de Telephones?

Vos employés ne doivent pas attendre que le téléphone soit libre, pour en faire usage.

Vos clients ne peuvent vous atteindre parce que la "La ligne est engagée".

"Le temps vaut de l'argent" si vous ne le réalisez pas, vos concurrents s'en rendent compte.

Demandez à notre département de contrats de vous faire un rapport sur votre installation. — cela vous paiera.

THE BELL TEL. Company
of Canada.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Vous trouverez un plaisir réel à lire les pamphlets des Chemins de Fer du Gouvernement Canadien

DE L'INTERCOLONIAL ET DE L'ILE DU
PRINCE-EDOUARD

L'ancienne Capitale

Québec la plus vieille ville du nouveau monde, son histoire, sa romance.

La Ville des Loyalistes.

St-Jean, N. B. son présent et son passé. Sa superbe position et son avenir.

Halifax Historié

La Nouvelle Ecosse, principale dans le bon vieux temps, alors que l'argent coulait comme l'eau.

Le Jardin du Golfe.

La beauté estivale de l'Île Prince Edouard.

Une partie du Canada que les Touristes ne peuvent manquer de voir.

Les pamphlets sont artistement faits et peuvent être obtenus gratis en écrivant au

Département General des Passagers

Chemin de Fer INTERCOLONIAL

MONCTON, N. B.

Valises • • Harnais • • Sacoques • •

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux,
Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

Lamontagne-Limitée.

BLOC BALMORAL
RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, Can.

Fumez les CIGARETTES



SWEET CAPORAL

AVOCATS

J. B. Archambault J. A. Julien
J. A. Robillard, C. R. Jos. B. Bérard

Archambault, Robillard, Julien & Bérard
AVOCATS et PROCUREURS

15, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone: Main 7693 Adresse télégraphique "Lecode"
" 7694 Codes A.B.C. & Watkins

Paul St-Germain, L.L.L. L. Guérin, L.L. B.
B.-P. Raymond.

St-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS

30, rue St-Jacques, - - MONTREAL
Tel. Bell Main 5154-5155

Edmond Brossard
AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard & Forest

Edifice DU Credit Foncier

Tél Main 315 35, St-Jacques Montreal

William H. Cox Frank E. McKenna J. B. Walsh

Stuart, Cox, McKenna & Walsh

Notaires, Commissaires, Etc.

Edifice Dominion Express.

Rue. St. Jacques. Montréal

Gouin, Lemieux, Murphy & Bérard
AVOCATS

Edifice Banque de Québec, Montréal

Sir L. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.
D. R. Murphy, C. R. L. P. Bérard, C. R.
Antonio Perrault, L.L.L. J. H. Dillon, B. C. L.

F. W. Hibbard, C. R. Louis Boyer, C. R.
Louis Gosselin, B.C.L. Hon. R. Dandurand, C. R.
Conseil

HIBBARD, BOYER & GOSSELIN
AVOCATS

Tél. Main 1453
Tél. Main 2635 112, rue St-Jacques, Montréal

D McAvoy, C. R. Yvon Lamontagne

McAVOY & LAMONTAGNE
AVOCATS

Suivent les Cours du District d'Ottawa
Chambre 104, Tél. Main 7591-7191

52 St Jacques. Montréal

Tél. Bell Main 2279.

A. PAPINEAU MATHIEU
AVOCAT

De la Société Légale Mullin & Mathieu

401 et 402, Edifice de la Banque d'Epargne
180, rue St-Jacques, MONTREAL

Cable Address "Dongor"

L. A. Rivet, K. C. Bell Telephone: Main 7598
L. G. Glass, " 7599
John A. Sullivan,

Rivet, Glass & Sullivan

Advocates, Barristers, Solicitors and Commissioners
Trust & Loan Building

30 St. James Street, - - - - - Montreal

Tél. Main 7739

E. FABRE SURVEYER, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR

Edifice Dominion Express Montréal
Correspondants a New York:

MM. DALY, HOYT & MASON
AVOCATS, 15, rue William

INGENIEURS-CIVILS

TEL. BELL MAIN 8240

DE GASPE BEAUBIEN

B. Sc. McGill

M. Ass. C. S. C. E. - M. Ass. A. I. E. E.

INGENIEUR

Spécialité: Electricité

Ch. 28 Edifice Assurance Royale
PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tél. Bell Main 874.

A. & E. LOIGNON

INGENIEURS
CIVILS

17, Cote de la PLACE d'ARMES

MONTREAL

S. A. BAULNE, B.A. Sc., I.C. Prof. à l'Ecole Polytechnique,
Membre de la Société des I.C. Canadiens,
Membre de la Société des I.C. de France,
Membre de la Corp. Arp. de Québec.

BAULNE & MERCIER

INGENIEURS CIVILS & ARPENTEURS

Montréal

503, POWER BL'D'G,

TELEPHONE MAIN 4348.

Ponts, Routes et Chemins de Fer.

Cadastre, Bornage,

Pavages, Aqueducs, Egouts,

Constructions Métalliques et Béton Armé.

Construction et Installation d'usines.

Installation de Poyvoirs d'Eau etc.

Municipalisation, Système d'Éclairage.

Arpentages

Plans

Devis

Estimés

Surveillance

Expertise

Rapports

Surveyer & Frigon

INGENIEURS-CONSEILS

Expertises, Levées de Plans, Estimations
et Projets

Rapports techniques et financiers

Bureau principal: 56 Côte Beaver Hall

Telephone Uptown 3808

MONTREAL.

NOTAIRES

Tel. Bell 1859.

LEANDRE BELANGER, ADRIEN BELANGER

Belanger & Belanger

NOTAIRES, COMPTABLES
ET COMMISSAIRES

30, rue. St-Jacques MONTREAL

Tel. Bell Main 683.

Résidence 957 St-Denis
Tel. St-Louis 952

ROSAIRE DUPUIS, L.L.
NOTAIRE

Edifice Trust & Loan

30, rue St-Jacques, MONTREAL.

Tél. Bell Main 7785. Résidence: 405 Duluth Est
Tél. St-Louis 3585

LUCIEN GIROUX

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions.

43, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL
Edifice F.-X. ST-CHARLES Ltée

W. J. PROULX, L.L.B. JOS. PROULX, L.L. L.
Bureau du soir: Bureau du soir:
1226, Boulevard St-Laurent 2887 Boulevard St-Laurent
Tel. St-Louis 1780

PROULX & PROULX
NOTAIRES

EDIFICE BANQUE NATIONALE

99, RUE ST-JACQUES Tel. Bell Main 2959

Georges Mayrand Bell Telephone Main 4306-4307
Maurice Loranger, L.L.L.
Arthur Ecrement, B.A.L.L.L.
B. Melançon, L.L.L.

Mayrand, Loranger, Ecrement & Melançon

NOTAIRES

Edifice de la Banque Nationale

99 rue St Jacques MONTREAL

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide
de l'Inventeur, qui vous sera envoyé gratis par
MARION & MARION

EDIFICE

364 rue Université [angle rue Ste Catherine]
Phone: up 6474 Montréal

Ubalde Garand

Tancrède D. Terroux

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers & Courtiers

48, rue Notre-Dame Ouest MONTREAL
Près de la Place d'Armes

C. E. Racine & Cie

COURTIERS EN DOUANE

TEL. BELL MAIN 6899 & 7621

Edifice Board of Trade

territoires très vastes. C'est aussi l'intention de M. Dubuc de construire au terminus de ce chemin de fer à la Grande Péribonka un moulin à pulpe de \$5,000,000.

M. Dubuc emploie, dans ses diverses industries, plus de 1200 hommes. On peut se rendre compte ainsi des bienfaits qu'il rend à ses compatriotes.

Avec l'activité d'un tel homme, secondé par des collaborateurs désintéressés, Chicoutimi est devenue aujourd'hui une ville de 7,000 âmes.

En 1892, la Banque Nationale était seule et n'avait à son emploi que son gérant et un commis; aujourd'hui elle compte huit employés, et la Banque Molson a ouvert de plus une succursale importante.

Le récent désastre qui a dévasté Chicoutimi est un malheur que les hommes de progrès qui président aux destinées de cette ville auront vite réparé. M. Dubuc nous affirmait que Chicoutimi surgira plus grande et plus belle de ses ruines.

Le président de la Fédération des Chambre de Commerce fait aussi parti de l'association des manufacturiers de papier du Royaume-Uni; il est directeur de l'association des manufacturiers canadiens, et président de la Chambre de Commerce du Saguenay.

M. J. F. BOULAIS

M. J. F. Boulais, 1er vice-président, est encore un citoyen important, dont la Fédération s'honore.

M. Boulais naquit à Marieville, le 27 février 1866, et il est ancien élève du collège de Sainte-Marie de Monnoir. Ses études terminées, il embrassa la profession de notaire qu'il exerça pendant quatre ans à Sorel, en société avec son beau-père, feu le notaire Chapdelaine.

En 1898, la Banque d'Hochelaga le nomma gérant de sa succursale de Sorel, qu'il quitta en 1902 pour Trois-Rivières.

Il y a dix ans que M. Boulais est gérant de la Banque d'Hochelaga à Trois-Rivières, et sa banque est aujourd'hui la première de toute la région du Saint-Maurice. Depuis dix ans, M. Boulais a toujours pris une part très active à tous les mouvements commerciaux et industriels, et il s'est particulièrement intéressé aux finances de la ville des Trois-Rivières, dont il a toujours négocié les débentures depuis dix ans.

M. Boulais est un homme d'affaires dans toute l'acception du mot, mais il a su aussi travailler à former des hommes d'affaires et des jeunes gens instruits. Depuis dix ans, il s'est occupé d'une manière toute spéciale de la cause de l'éducation, tant commerciale que classique.

M. Boulais est le type du gentilhomme affable, courtois et d'une grande droiture; à Trois-Rivières, il ne compte que des amis.

M. F. H. HEBERT

M. F. H. Hébert, le 2ème vice-président de la Fédération, est le maire de la ville de Sherbrooke; c'est dire qu'il n'est pas le premier venu.

M. Hébert est encore un homme d'affaires très en vue. Il dirige avec beaucoup de succès un grand établissement de gros. Il est le chef de la maison Hébert & Fortier, négociants en gros, de farines, grains et épices.

M. Hébert s'est toujours intéressé à la Fédération, et c'est un gage pour l'avenir. Il jouit partout de beaucoup d'estime.

M. ARMAND CHAPUT

M. Armand Chaput, directeur de la Fédération, est aussi président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, l'une des plus importantes du continent.

M. Armand Chaput est le fils de M. Charles Chaput, et naquit à Montréal en 1875. Il fit ses études au collège Sainte-Marie, puis au Davis Business College. Depuis 16 ans, il fait partie de la grande maison L. Chaput, Fils & Cie, Limitée, qui fait un commerce d'épicerie très considérable. M. Chaput est aujourd'hui le directeur-gérant de cette firme canadienne-française dont la fondation remonte à 1842, et qui a vu trois générations consécutives de la famille Chaput.

M. Chaput est aussi directeur du Board of Trade, et ancien président de l'association des épiciers en gros de Montréal, et membre de nombre d'associations diverses.

M. WM. A. MARSH

M. Wm. A. Marsh, président de la Chambre de Commerce de Québec, représente cette institution dans la Fédération.

M. Marsh est un industriel. Il y a vingt-cinq ans, lorsque M. Marsh ouvrit à Québec une fabrique de chaussures, il existait dans le public un préjugé fatal à l'industrie locale. Il fallait, croyait-on, aller chercher aux États-Unis les chaussures de luxe. M. Marsh, bravement, résolut de démontrer par l'évidence la légèreté de cette opinion. Il se mit à l'oeuvre et, bientôt partirent de Québec les plus beaux échantillons de fines chaussures qui révolutionnèrent le commerce non seulement dans la province de Québec, mais dans toute la puissance du Canada et par tout le continent américain.

Plus de cinq cents hommes et femmes travaillent quotidiennement dans la vaste fabrique de M. W. A. Marsh et pas moins de cinq cents formes différentes sont actuellement dans le commerce.

La Cie W. A. Marsh limitée, peut être considérée comme une corporation fermée, attendu que M. Marsh et quelques membres de sa famille ainsi que trois ou quatre de ses amis détiennent à eux seuls tout le stock.

M. N. A. OSTIGUY

M. N. A. Ostiguy est maire de Valleyfield et le président de la Chambre de Commerce de cette ville. Il naquit à Sainte-Marie de Monnoir en 1865. Après un cours commercial au collège de Saint-Césaire, il entra en apprentissage pour la fabrication des fourrures.

A vingt-quatre ans, il fonda à Valleyfield la maison de chapellerie et de pelleterie qu'il dirige avec tant de succès. Chaque année, M. Ostiguy fait son voyage d'Europe dans l'intérêt de son commerce. M. Ostiguy est directeur de la Fédération depuis 1911.

M. OCTAVE LAURIN

M. Octave Laurin, directeur de la Fédération depuis 1911, est né à Beauharnois, le 3 septembre 1858. Il fit ses études au collège des Frères des Ecoles Chrétiennes à Beauharnois. Il fut assitant-percepteur des droits de péage au canal de Beauharnois, de 1875 à 1882, et devint teneur de livres, puis voyageur de commerce pour MM. J. W. Kilgour and Bros., manufacturiers de meubles à

Beauharnois jusqu'en 1891, lorsqu'il ouvrit un magasin de gros et de détail à Beauharnois. En 1901, il fonda la compagnie "The St. Lawrence Furniture Co." à Rivière du Loup, dont il est le directeur-gérant; cette entreprise est la principale industrie de la place et très prospère.

M. Laurin aime à s'occuper des affaires publiques et y porte un grand intérêt; plusieurs entreprises et améliorations sont dues à son initiative.

M. Laurin est président de la Chambre de Commerce de Fraserville depuis trois ans.

Procès-Verbal de la 4^{ième} Convention annuelle de la Fédération

(Suite)

PREMIERE SEANCE.

*Tenue à Trois-Rivières les 22 et 23 mai 1912.
Mercredi 22 mai 10 heures a.m.*

30 Le creusement du Saint-Laurent en bas de Québec.

M. W.-A. MARSH président de la Chambre de Commerce de Québec a traité devant la Fédération de la question du creusement du lit du fleuve en bas de Québec. Il l'a fait d'une façon très pratique, comme le démontre le travail suivant qu'il a lu.

Messieurs les délégués, dit-il, le plus grand obstacle au succès du commerce océanique pour le Canada c'est le taux trop élevé des assurances maritimes tant sur les navires que sur les cargaisons consignés aux ports canadiens, et surtout aux ports du Saint-Laurent. L'automne ces taux deviennent tout simplement prohibitifs; il résulte que le commerce d'exportation et d'importation prend le chemin des ports américains.

Au temps des bâtiments à voile, et où le chenal du Saint-Laurent n'était pas éclairé et creusé comme il est aujourd'hui, on comprend que les compagnies d'assurances maritimes eussent été justifiées de maintenir les taux élevés; mais il n'en est plus ainsi, la route du Saint-Laurent est devenue l'une des plus sûres, depuis qu'elle a été pourvue de phares, de bouées lumineuses de toutes sortes et de cloches sous-marines et que le gouvernement du Canada a dépensé des millions pour en faire une des grandes et des plus sûres routes fluviales du monde; puisqu'il en est ainsi les taux élevés des compagnies d'assurances maritimes sont injustes, et justifieraient le gouvernement de mettre à exécution sa menace d'organiser des Lloyds canadiens.

Il est vrai que ces dernières années les taux d'assurances maritimes sont devenus dix pour cent moins cher pour les vaisseaux venant de Québec et allant à Québec que pour ceux allant à Montréal et venant de Montréal, mais ces taux chargés pour l'un ou l'autre de ces ports sont encore excessifs, et sont un impôt injuste payé sur les marchandises par la population du Canada.

L'un des principaux travaux accomplis à l'heure qu'il est par le gouvernement du Canada, a été le creusement de deux endroits dans le chenal des navires en bas de Québec, couvrant un parcours de six milles et demi de lon-

gueur; la profondeur uniforme sur cette étendue est de trente pieds à marée basse. En 1910 ces travaux ont coûté \$170,000; — c'est une somme peu élevée si on tient compte de l'importance du travail. Malheureusement trente pieds n'est pas une profondeur suffisante. Plusieurs des plus gros navires construits récemment ont un tirant d'eau supérieur à trente pieds et l'"Empress of Britain" et l'"Empress of Ireland" sont souvent forcés de perdre du temps, à attendre la marée, pour traverser ces endroits. On construit, à l'heure qu'il est, des navires plus grands pour la route du Saint-Laurent, et on dit que le gouvernement est en négociation pour établir une ligne de navires de 24 noeuds, pour le transport des malles anglaises; ces navires auront sûrement un plus fort tirant d'eau que ceux qui visitent actuellement nos ports. Conséquemment il faut pour la renommée du Canada, pour assurer le transport rapide de nos malles, et pour obtenir une réduction des taux des assurances maritimes, que ces endroits du chenal des navires en bas de Québec soit creusé à trente cinq pieds. Ce ne sera pas un travail très dispendieux, puisqu'il ne couvre qu'une courte distance.

Le chenal actuel suivi par les navires sur la côte sud du Saint-Laurent est plus ou moins embarrassé, ce côté de la rivière étant peu profond; mais du côté nord le fleuve est très profond, tout le long depuis la pointe est de l'île d'Orléans jusqu'à l'embouchure de la rivière Saguenay. Le seul obstacle qui empêche les navires de passer par ce chenal est un banc de sable à la pointe est de l'île d'Orléans sur une longueur de quatre milles, où l'eau n'a des fois qu'une profondeur de 17 pieds. A l'heure qu'il est on creuse ce banc de sable à une profondeur de 30 pieds, et c'est à 35 pieds qu'on devrait creuser. Ce travail ne coûterait pas cher et ainsi nous aurions un chenal de 35 pieds jusqu'à la mer, beaucoup plus sûr que celui qu'on suit maintenant; ce qui permettrait aux navires qui s'en viennent de prendre un chenal, tandis que ceux qui s'en vont prendraient l'autre; de plus si un jour on réalise le projet de navigation d'hiver on donnera ainsi aux navires une meilleure route que la route actuelle et qui demandera moins de bouées lumineuses.

Pour toutes ces raisons la Chambre de Commerce de Québec recommande que la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec demande au gouvernement de creuser au plus tôt ces deux chenaux à 35 pieds."

Après la lecture de cet intéressant travail les délégués à l'unanimité ont voté la résolution suivante:

PROPOSE par M. W.-A. Marsh, président et délégué de la Chambre de Commerce de Québec.

APPUYE par M. Boutin-Bourassa, M.P., délégué de la Chambre de Commerce de Lévis:

"Que la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec, réunie en Convention à Trois-Rivières, les 22 et 23 mai 1912, prie respectueusement le

"Gouvernement fédéral de faire creuser sans délai, à une "profondeur uniforme de 35 pieds, tant le chenal nord "que le chenal sud du Saint-Laurent en bas de Québec."

40 Pour protéger les terrains au temps des hautes eaux sur le Saint-Laurent et la rivière Richelieu. (Sorel et Marieville).

Chaque année au printemps les hautes eaux causent des dommages considérables aux terrains riverains du Saint-Laurent et de la rivière Richelieu. — La Fédération a étudié le moyen de protéger ces terrains contre les inondations, et après l'exposé de la question par MM. Pontbriand, A.-P. Vanasse, délégués de Sorel, et M. E. Robert, de Marieville.

M. PONTBRIAND, de Sorel, met devant la Fédération la demande de sa Chambre à l'effet de prier le Gouvernement fédéral de construire des sections de remblais sur les rives du Saint-Laurent et de la rivière Richelieu pour protéger les terrains riverains notamment de Sorel à Sainte-Anne de Sorel qui subissent chaque année des dommages considérables lors des hautes eaux du printemps. Depuis une trentaine d'années en différents temps le chemin passant à cet endroit a dû être reculé d'au-delà de 300 pieds et devra être encore reculé et ce à cause des déboulis successifs occasionnés par la hauteur des eaux et la descente annuelle des glaces.

M. Pontbriand après ces quelques remarques pria M. A.-P. Vanasse, secrétaire de la Chambre de Commerce de Sorel à ajouter quelques mots.

M. A.-P. VANASSE.—Vous me faites l'honneur de me permettre d'adresser la parole devant messieurs les délégués sur la question des dégâts occasionnés par la débâcle sur les rives du fleuve et sur nos grandes rivières. Ces dégâts se font sentir aussi très fréquemment sur les rives du Richelieu, depuis Iberville à Sorel, et comme on l'a fait remarquer avant moi, de là jusqu'à Québec.

Lors de la débâcle les glaces s'accumulant à une grande épaisseur sur les rives y causent de grands dégâts, et, pour me servir d'une expression populaire "rongent la grève, mangent les rives." L'eau très élevée par la fonte des neiges s'étend à une assez grande distance parfois et permet aux glaces de s'avancer hors du lit de la rivière Richelieu et de ronger les rives à maints endroits, enlevant même des portions considérables de terrain avoisinant, et même produire des éboulis considérables au point d'interrompre la circulation dans les chemins publics.

Ainsi, à Sainte-Anne de Sorel, il est à la connaissance de tous qu'on a dû reculer le chemin public de trois cents pieds et peut-être même davantage à raison d'éboulis qui se sont produits là par suite de l'inondation du printemps. Il s'est formé des éboulis considérables sur le parcours du chemin public entre Sorel et Sainte-Anne, distance d'environ deux milles, je crois, et ces éboulis ont pris une telle extension que nous en sommes au point de nous demander si on ne devrait pas encore reculer le chemin public à l'endroit précité.

Ceci est peut-être une question d'intérêt local, me direz-vous, mais, la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec s'y intéressera de même qu'elle s'intéresse aux intérêts publics, aux questions d'intérêt public, dis-je. L'Honorable Ministre des Travaux

Publiés a déjà envoyé un ingénieur civil, chargé de faire rapport.

Lors de sa visite sur les lieux, j'ai, avec quelques autres citoyens demandé à l'ingénieur civil de vouloir bien recommander dans son rapport, de faire protéger les rives par des remblais effectifs.

Mais, lorsqu'une demande est faite par une seule personne, par un petit nombre de citoyens, cette demande, après tout, n'est que l'opinion de quelques individus et ne saurait avoir un grand poids auprès du Gouvernement Fédéral, et, nous avons cru que nous ferions mieux de soumettre cette question devant la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec et la prier de vouloir bien appuyer nos démarches auprès du Gouvernement d'Ottawa.

Veuillez croire que nous vous serons infiniment reconnaissants si la Fédération des Chambres de Commerce voulait bien étudier la question et seconder nos démarches auprès du Gouvernement. Tout vœu exprimé par un corps puissant et de grande importance sera bien vu et exercera une grande influence auprès du Gouvernement, et, je ne doute nullement, qu'il y portera toute l'attention voulue.

Je vous remercie, messieurs de m'avoir fourni l'occasion de vous adresser ces quelques mots.

Puis M. Robert à son tour démontra que ces dommages s'étendent aussi aux rives du Richelieu.

M. E. ROBERT. — Voici, à propos des dégâts qui se font sentir par suite des éboulis causés par les inondations ce que j'ai eu occasion de constater. Les éboulis du genre de ceux que monsieur Vanasse vient de rapporter il y a un instant se sont produits dans Saint-Mathias, près de Chambly. De même qu'à Sainte-Anne de Sorel, le chemin a dû être reculé considérablement à certains endroits par suite des ravages causés par les inondations de la rivière Richelieu, non seulement il y a eu des dégâts considérables sur le chemin public, à certains endroits, dans Saint-Mathias, mais, il y a eu même quelques pertes de vies. Je me rappelle pour le moment que monsieur Des Troismaisons, et aussi monsieur Desard ont perdu la vie à l'occasion d'éboulis qui s'étaient produits dans le chemin public au moment même de leur passage.

Monsieur Des Troismaisons a été lancé dans un précipice où il a trouvé la mort la plus affreuse.

Je crois donc qu'il est très important que la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec s'intéresse à cette question, parce que nous avons là un besoin qui s'impose à tous, et c'est un acte de justice pour la population qui est exposée à de grands dangers par suite de ces éboulis sur la voie publique le long de la rivière Richelieu. Nous avons déjà fait des démarches auprès du Gouvernement, mais nous n'avons pu rien obtenir jusqu'à ce jour.

Je crois que la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec doit commander auprès du Gouvernement un prestige assez considérable, et, je la prie de vouloir bien s'intéresser auprès du Gouvernement pour l'engager à nous prémunir contre ces dangers terribles et ces, graves inconvénients.

**50 Construction d'un tunnel sous le Saint-Laurent.
(Saint-Hyacinthe).**

On sait qu'il est question de construire un tunnel sous le Saint-Laurent qui aura son entrée sur un point de la rive sud entre Longueuil et Saint-Lambert pour sortir dans le port de Montréal. Ce tunnel rendra de grands services à la rive sud et la Fédération ne pouvait se désintéresser de cette entreprise.

C'est M. D.-T. BOUCHARD, député et président de la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe qui a amené cette question devant la Fédération.

Parlant au nom de sa Chambre M. Bouchard, dit qu'on est favorable à l'exécution de cette entreprise à Saint-Hyacinthe à cause des grands services que ce tunnel pourra rendre à la rive sud, en multipliant les voies de transport; seulement M. Bouchard veut que ce tunnel, qui sera construit en partie avec l'argent public, soit ouvert à tout le public; il ne veut pas qu'il soit fermé aux compagnies de transmission d'énergie électrique, de télégraphe et de téléphone, mais qu'il leur soit ouvert ainsi qu'à toutes les compagnies de chemins de fer; de plus l'exploitation de ce tunnel devrait être soumise au contrôle de la Commission des Chemins de fer.

M. Bouchard demande donc à la Fédération d'adresser une résolution dans ce sens au gouvernement fédéral.

M. Bouchard n'eut pas la peine d'insister. Ses observations furent agréées et la résolution suivante votée.

Proposé par M. D.-T. Bouchard, député, président et délégué de la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe,

Appuyé par M. Adélar Fortier, délégué de la Chambre de Commerce de Montréal:

"Que la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec approuve la construction d'un tunnel sous le Saint-Laurent pour augmenter les facilités de communication entre l'île de Montréal et la terre ferme, et verrait avec plaisir le Gouvernement subventionner cette entreprise, mais à la condition que son exploitation soit sous le contrôle de la Commission des Chemins de fer du Canada et que l'accès au dit tunnel soit accordé à toutes les compagnies de chemins de fer ainsi qu'aux compagnies de téléphone, de télégraphe et d'électricité."

**60 Raccordement sur le G. T. P. tant pour Montréal, que Trois-Rivières du chemin de fer à la Baie James sous-projet subventionné par la gouvernement provincial.
(Québec.)**

Il y a longtemps qu'on parle d'un embranchement qui relierait le Grand Tronc Pacifique à la ville de Montréal et de Québec.

Il a été question d'un projet dans ce sens à la Convention et c'est M. J.-G. Scott, délégué de la Chambre de Commerce de Québec qui l'a amené. Voici ce projet tel qu'exposé par M. Scott.

M. J.-G. SCOTT. — Le développement de cette partie du territoire de la Baie James qui appartient à la province de Québec, au moyen d'un chemin de fer est maintenant décidé puisque le gouvernement du Dominion et celui de la province ont tous deux accordé cette année des subsides substantiels pour la construction d'un chemin de

fer qui partira du Transcontinental et qui atteindra la Baie James, à l'embouchure de la rivière Nottaway.

On doit féliciter le pays à l'occasion d'une telle décision. Cet immense territoire est très riche, non seulement à cause de ses grandes forêts d'épinettes et ses pouvoirs d'eau sans nombre, mais aussi à cause de ses terrains agricoles. C'est à tort qu'on a dit que le climat de cette contrée est impropre. D'après les observations officielles des stations météorologiques du gouvernement la température d'été de ce district est de trois degrés plus élevée que celle de Rimouski sur le Saint-Laurent. Mais en outre des ressources de ce pays, le nouveau chemin de fer va devenir un des chaînons de la grande chaîne de chemins de fer projetés dans le Dominion. On se propose d'amener le blé des districts nord du Manitoba et de la Saskatchewan et de l'Alberta par chemin de fer de Port Nelson ou de Churchill sur la Baie d'Hudson, où on se prépare à pourvoir à son emmagasinage dans de vastes entrepôts. On prétend que le détroit d'Hudson n'est navigable que quelques mois ou quelques semaines dans la saison, mais la Baie d'Hudson et la Baie James sont ouvertes à la navigation aussi longtemps que le Saint-Laurent sinon plus longtemps.

On projette de transporter le blé dans de grands vaisseaux de Fort Nelson à la Nottaway, ce qui représente une distance de 700 milles, et de là par chemin de fer à Montréal, Trois-Rivières et Québec. Cette route semblera être circulaire, mais le coût si bon marché du long transport par eau, et l'avantage des pentes faciles du Transcontinental en font une route très propice pour le commerce.

La Chambre de Commerce de Québec a suggéré au Gouvernement qu'il serait très sage de placer le point de raccordement entre le chemin de la Baie James et le Transcontinental un peu à l'est que le 837^{ième} mille de ce dernier chemin à la rivière Bell, pour lequel l'acte accordant une subvention a pourvu. Si le point de raccordement était à Weymontachène, Québec et Montréal seraient à distance égale de la Baie James, et Trois-Rivières aura une chance d'avoir sa part dans le commerce d'exportation et la vallée du Saint-Maurice fournira une bonne route pour atteindre la Baie James assurant un développement plus central du territoire de cette baie, que celui qu'on projette.

Comme les produits du territoire de la Baie James seront surtout destinés à l'exportation en Europe, il est donc raisonnable que la distance par chemin de fer pour Trois-Rivières et Québec soit raccourcie autant que possible, surtout quand cela peut se faire sans préjudice pour Montréal et les autres points.

La Chambre de Commerce de Québec demande donc que la Fédération des Chambres de Commerce prie les gouvernements d'Ottawa et de Québec de donner une sérieuse attention à cette suggestion.

Après ces remarques de M. Scott, sur l'invitation de M. le Président les délégués à l'unanimité votent la résolution suivante:

Proposé par M. J.-G. Scott, vice-président et délégué de la Chambre de Commerce de Québec,

Appuyé par M. J.A. Peltier, président et délégué de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières:

"Que la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, réunie en Convention à Trois-Rivières, prie respectueusement les gouvernements du Canada et de la Province de Québec de subventionner la ligne projetée depuis le Transcontinental National à la Baie James, de manière que le point de raccordement sur le Transcontinental, tant pour Montréal que pour Québec et Trois-Rivières, du chemin de fer de la Baie James, serait fixé à un endroit convenable à l'est de la Rivière Bell, afin que la ligne projetée passe plus au centre du territoire de la Baie James et aussi à égale distance des trois points de mer du Saint-Laurent."

**70 Construction d'un chemin de fer à Témiscamingue.
(Ville Marie)**

La Chambre de Commerce de Ville-Marie avait fait inscrire au feuillet de la Convention, la question de la construction d'un chemin de fer au Témiscamingue; mais à la dernière minute le délégué de cette Chambre a été empêché d'assister à la réunion, et par le fait même l'étude de cette question a été abandonnée.

80 Réouverture du chemin de fer South Eastern entre Sorel & Drummondville Sorel

La ville de Sorel qui compte parmi les principaux centres d'activité de la rive sud se plaint de ne pas avoir les communications suffisantes pour le trafic qu'elle fait et la Chambre de Commerce de cette ville a amené devant la Convention la question de la réouverture du chemin de fer South Eastern entre Sorel et Drummondville.

M. ARTHUR LANGLOIS un des délégués de Sorel a exposé la situation telle qu'elle est faite à Sorel.

Cette question demande quelques explications de ma part.

Ce chemin de fer, on se le rappelle sans doute, a été construit en mil huit cent soixante et onze, par monsieur Sénecal.

Originellement ce chemin fut établi avec des lisses en bois, mode très primitif, comme on le voit. Plus tard, en 1876 ou 1877 monsieur Sénecal ayant pu obtenir enfin des subsides du Gouvernement, a mis des rails ou lisses d'acier, et depuis, ce chemin de fer a rendu de très grands services sur tout son parcours, a fait progresser rapidement toute la contrée qu'il traverse et contribué énormément au développement des paroisses établies le long de cette ligne. Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume d'Upton, et maintes autres localités ont prospéré rapidement depuis l'opération de ce chemin de fer qui est devenu, plus tard, la propriété du C. P. R.

Vers 1886 une inondation formidable sur la rivière Yamaska a occasionné une crue des eaux tellement considérable que le pont construit sur cette rivière a été emporté ou démoli.

La Compagnie du C. P. R. ayant demandé des subsides pour l'aider dans la reconstruction de ce pont de fer considérable qui venait d'être démoli, et n'ayant pu obtenir ces subsides a abandonné l'exploitation de ce chemin de fer.

En 1897, non seulement la Compagnie n'exploitait plus le chemin, mais elle y a même fait enlever les lisses en fer, et il n'y est resté que le terrassement depuis lors. C'est vous dire, messieurs, que c'est là un préjudice consi-

dérable pour la ville de Sorel et pour toute la région traversée par ce chemin important, c'est de nature à retarder considérablement l'agrandissement et le progrès de ces diverses localités.

Sorel, et toutes les paroisses établies le long du South Eastern R'y. ont agité la question de sa réouverture et on fait des démarches auprès de la compagnie du Pacifique Canadien, de même qu'auprès du Gouvernement pour tenter de remédier au mal, mais, cela, sans grand succès.

Aujourd'hui, nous saisissons donc La Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec de cette importante question d'intérêt public. Nous croyons que ce n'est pas seulement une question d'intérêt local, mais bien une question d'intérêt régional. Nous saisissons donc La Fédération des Chambres de Commerce de cette question, parce que je suis convaincu, que dans l'intérêt bien compris du commerce, elle devra nous donner son appui auprès de la compagnie du C. P. R. pour l'engager et même, au besoin, la forcer à réouvrir ce chemin abandonné.

La raison invoquée pour abandonner l'exploitation du chemin en question était surtout le fait de la disparition du pont sur la rivière Yamaska, emporté par les eaux du printemps. Or, depuis, ce pont a été reconstruit, et conséquemment, le C. P. R. n'a plus raison de maintenir la position prise par ses directeurs dans le temps, et nous espérons fermement que cette Chambre nous appuiera dans nos démarches pour forcer le C. P. R. à réouvrir la circulation sur ce chemin.

Après ce résumé aussi précis de la question les délégués de la Fédération adoptent la proposition suivante de MM. Arthur Langlois et Geo. W. Pontbriand:

"Que demande soit faite à la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec d'aider la Chambre de Commerce de Sorel auprès de la Commission des Chemins de fer du Canada afin d'obtenir sous le plus court délai possible, la réouverture du Chemin de fer South Eastern entre Drummondville et la cité de Sorel, actuellement sous le contrôle du Pacifique Canadien, et qui a été subventionné par le gouvernement provincial et la cité de Sorel."

**90 La protection du public aux gares de chemins de fer
(Fraserville)**

M. OCTAVE LAURIN, délégué et président de la Chambre de Commerce de Fraserville a soulevé une question qui ne manque pas d'intérêt: celle de la protection du public aux gares de chemins de fer.

M. Laurin pose en principe que le public ne devrait pas être admis à circuler au débarcadère des trains aux gares, parce que, dit-il, il arrive trop souvent des accidents; — et ces accidents sont encore plus fréquents quand aux gares, les compagnies n'ont même pas de plateformes. — Et M. Laurin signale comme preuve l'accident arrivé à un sien parent quelques jours auparavant à Beauharnois, à la gare du Vermont Central; puis il demande que la Fédération intervienne pour demander à la Commission des Chemins de fer de mettre fin à cet état de choses.

M. ADELARD FORTIER, de Montréal, se prononce contre cette proposition, et il dit qu'on ne peut ainsi empêcher le public d'aller à la gare; et surtout quand la population n'a souvent que cette distraction, pour rompre la monotonie de la vie de campagne. M. Fortier croit que M. Laurin devrait tout au plus demander l'intervention de la Fédération pour obliger les compagnies à construire des plateformes à leurs gares.

Après quelques observations d'autres membres M. Laurin appuyé par M. N.-A. Ostiguy, fait voter la résolution qui suit:

"Que la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec prie la Commission des Chemins de fer du Canada d'obliger les compagnies de chemins de fer à faire construire des plateformes aux gares où il n'y en a pas, et que ces plateformes soient assez larges pour permettre une bonne circulation afin qu'il n'y ait aucun danger pour le public."

TROISIEME SEANCE

Jeudi 23 mai, 10 heures a.m.

A l'ouverture de la 3^{ème} séance de la Convention M. Vandry fait part aux délégués qu'il a reçu une importante requête de l'Association des Femmes d'Affaires de Montréal soumettant à la considération des délégués de la Fédération une série de résolutions au sujet de la loi des déclarations de commerce, touchant les Femmes qui font affaires dans la province.

M. le président fait remarquer que cette requête est venue trop tard et que d'après la constitution la Convention ne saurait étudier cette requête vu qu'elle n'a pas été remise au secrétaire au moins vingt quatre heures avant l'ouverture des délibérations de la Convention.

Le secrétaire reçoit instruction d'informer de ce fait l'Association des Femmes d'Affaires de Montréal.

Cette question vidée, on reprend la discussion des questions.

L'Amélioration des hotels

100 Réforme du mode d'octroi des licences à la campagne (Montréal)

La question de la réforme du mode d'octroi des licences d'hôtel à la campagne est une des plus importantes questions qui ait été soumises à la Fédération.

Cette question avait déjà été discutée à la Chambre de Commerce de Montréal, qui fit part de ses projets aux Chambres-Soeurs de la province. Ces Chambres à l'unanimité ont rejeté les résolutions proposées alors par la Chambre de Montréal, pour diverses raisons.

M. ADELARD FORTIER, 2^{ème} vice-président de la Chambre de Commerce de Montréal et promoteur du mouvement pour l'amélioration des hôtels à la campagne a fait un exposé des plus complets du problème dans le travail qui suit répondant aux objections diverses qui furent soulevées.

— La question de l'octroi des licences d'hôtels à la campagne que je me suis décidé à amener devant la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec est d'une importance primordiale; c'est le motif qui m'a inspiré en agissant ainsi; mais elle est de plus

très délicate, et je n'en veux d'autre preuve que le bruit qu'elle a provoqué dans une certaine presse, dans des milieux très respectables, et chez des gens, pour la plupart bien intentionnés. Je ne me fais pas d'illusion sur la difficulté qu'il y a à traiter ce sujet, aussi est-ce avec confiance, que comptant sur la largeur de vue dont ont toujours fait preuve les délégués de cette fédération, je viens vous demander l'aide de vos lumières pour trouver le moyen de mettre fin à l'état de choses actuel, qui est des plus déplorables. Je ne crains pas d'affirmer que nombre d'entre vous pensent tout bas, ce que je vais dire tout haut.

Le véritable aspect de la question.

La réforme du mode d'octroi des licences à la campagne a fait couler beaucoup d'encre; seulement, il faut le dire, très rares sont ceux de nos adversaires qui ont montré la question sous son vrai jour; les uns se sont mépris sur les intentions de la Chambre de Commerce de Montréal tandis que les autres nous ont tout bonnement prêté des idées qui ne sont jamais entrées dans la tête d'aucun d'entre nous.

Pour faciliter le débat, permettez-moi de résumer brièvement d'abord la loi telle qu'elle est actuellement; — puis de dire ce que nous demandons.

Un homme qui veut obtenir une licence d'hôtel doit au préalable fournir au percepteur du revenu un certificat signé par 25 électeurs municipaux résidant dans les limites du quartier de la ville, du village, du canton et de la paroisse où est située la maison pour laquelle la licence est demandée; ce certificat doit attester que le requérant est personnellement connu des signataires, qu'il est honnête, sobre, de bonne réputation, qu'il a qualité pour tenir une maison d'entretien public, que la maison dont il est question contient le logement exigé par la loi, et qu'on y a besoin d'une maison d'entretien (Loi des licences, art. 924).

Mais ce certificat ne suffit pas pour tenir hôtel; il faut qu'il soit confirmé par une décision du conseil de la municipalité dans les limites de laquelle la maison est située, et cette confirmation est certifiée sous la signature du maire et du secrétaire-trésorier.

L'octroi ou le refus de la confirmation du certificat restent à la discrétion du conseil (Art. 932 loi des Licences).

Ainsi donc, comme vous le voyez, c'est le conseil municipal qui en définitive accorde ou refuse les licences d'hôtels à la Campagne; c'est lui qui donne à tel homme ou à tel autre le droit de tenir hôtel et c'est là qu'est le danger comme je vais essayer de vous le démontrer.

Je ne crois pas vous apprendre quelque chose de bien nouveau en vous disant que souvent, malheureusement, il arrive que les Conseillers municipaux ne peuvent pas ou ne savent pas se soustraire aux dangereuses influences que les détenteurs de licences mettent trop souvent en jeu pour paralyser leur action.

Qui d'entre vous n'a pas été témoin des petites politesses, ou des gracieusetés que font les hôteliers aux conseillers municipaux dans le but de les amadouer pour obtenir le renouvellement de leurs licences. Les Conseillers municipaux devant autant de déférence, de gentillesse et de prévenance de la part des détenteurs de licences se croient mal venus de leur refuser ensuite le

renouvellement de la licence qu'ils sollicitent. Si les hôteliers étaient toujours des hommes qualifiés, propres, sobres, qui sauraient tenir leurs maisons sur un bon pied, ce serait à demi mal, pour les conseillers municipaux de subir leur influence; mais il arrive que souvent les hôteliers n'ont absolument rien qui puisse en faire des hommes sociables et avenants tel qu'ils doivent être.

Une autre conséquence de la loi actuelle est ceci: c'est que si vous vous plaignez à un hôtelier qu'il n'a pas une maison comme il faut, qu'il ne fait pas honneur à sa clientèle, il vous répond infailliblement:

"Je voudrais bien faire mieux, avoir un hôtel de première classe mais si je dépense de l'argent pour l'améliorer qui me dira si j'aurai ma licence l'année prochaine."

Cet homme a raison: avec la loi actuelle, si par hasard un citoyen devient conseiller municipal et qu'il a à favoriser quelqu'un de ses amis, et même de ses parents en lui accordant une licence d'hôtel, il se servira de toute son influence auprès de ses collègues pour priver un détenteur de licence de son privilège en faveur de cet ami ou de ce parent.

Messieurs, je pourrais vous donner de nombreux exemples de ces faits; je n'en noterai que deux.

Dans un village qui est près de Saint-Jérôme, le fait suivant s'est passé: Un homme de Montréal, qui connaissait très bien la tenue d'un bon hôtel décida un jour à aller se fixer dans ce village à la demande de nombreux citadins. Il dépensa \$5,000.00 à \$6,000.00 pour mettre son hôtel sur un bon pied. Qu'arriva-t-il? Lors de l'octroi des licences il se voyait enlever son permis au bénéfice d'un individu, qui est devenu la disgrâce de ses concitoyens, mais qui comptait beaucoup d'amis parmi les conseillers municipaux.

Maintenant dans un village du district de Québec le même fait s'est produit il y a quelques années. Je vous le raconte, il est trop typique.

Un homme se rend à ce village, puis ouvre un bel hôtel; toute la propriété lui coûta \$11,000.00.

Tout alla bien pendant un été.

Aux élections municipales une partie du conseil a été renouvelée. Quelque temps après le conseil décide de ne plus accorder de licence d'hôtel. Notre homme n'eut d'autre chose à faire que de partir. Quand il fut parti, le conseil revint sur sa décision, une licence fut accordée et elle le fut au beau-frère d'un des conseillers qui avaient été élus en janvier; et qui avait vendu sa terre pour se faire hôtelier. Le premier individu put revendre sa propriété au nouvel hôtelier pour \$5,000.00. Il perdait \$6,000.00. Voilà ce qui arrive très souvent.

Comment remédier à l'abus de la loi actuelle?

Pour remédier aux abus de la loi actuelle la Chambre de Commerce le 31 Janvier dernier adopta la conclusion suivante d'un rapport de son Comité de législation:

"Votre Comité, tout en respectant le droit qu'ont les conseils municipaux de donner les licences d'hôtels, d'en fixer le nombre ou de les retrancher dans les limites de leur municipalité, persiste à recommander que le nom du porteur de telle licence d'hôtel soit laissé à une commission spéciale qui ne relève pas directement du vote des contribuables, mais qui tienne ses pouvoirs, soit du conseil du comté ou de toute autre source qui assure à son action une complète indépendance. Cette

"commission ayant, en outre, le devoir de surveiller l'observance de la loi et d'inspecter les établissements licencés pour s'assurer de leur bonne ou mauvaise tenue."

En agissant ainsi, Messieurs, notre Chambre n'a d'autre but que de substituer la qualité des hôtels à la quantité et qu'en conséquence notre proposition est plus favorable à l'action anti-alcoolique en enlevant aux conseillers municipaux une préoccupation qui les embarrasse toujours.

Qui voudrait soupçonner la droiture de ceux qui ont amené cette proposition, dont on a dit tant de mal, et bien à tort comme je compte vous le démontrer.

Analysez bien attentivement ce que nous demandons et dites-moi ce qu'il y a de répréhensible.

Les objections soulevées contre la réforme.

Les adversaires de notre projet ont soulevé beaucoup d'objections et quelques-uns en ont profité pour amener contre notre Chambre l'opinion publique; ces objections sont les suivantes:

1. On attende à l'autonomie des conseils municipaux.
2. On nous accuse de vouloir encourager l'intempérance.
3. On prétend que les commissaires ne seront pas impartiaux.

Je vais repasser avec vous chacune de ces objections pour vous en faire voir l'injustice.

1. *Contre l'autonomie des Conseils municipaux.* — La plus grande objection soulevée contre la proposition de la Chambre touchant l'octroi des licences à la campagne nous accuse de vouloir enlever aux conseils municipaux leur autonomie: vous avez entendu la lecture de la conclusion du rapport de la Chambre; nous disons bien que les Conseils municipaux garderont le droit de fixer le nombre de Licences, et même le droit de les refuser toutes; en quoi l'autonomie municipale est-elle abolie? Je comprendrais que cette accusation serait justifiée, si nous demandions que les conseillers municipaux n'aient plus rien à faire avec l'octroi des licences; mais nous demandons que ce soit encore le conseil municipal qui décide s'il y aura des hôtels dans une municipalité, ou bien s'il n'y en aura pas; seulement le nom du porteur de licence sera désigné par des Commissaires. Ce sont ces commissaires qui jugeront de la compétence de celui qui demande une licence d'hôtel.

2. *Un encouragement à l'intempérance.* — Telle est la proposition faite par notre Chambre, si l'on en croit certains adversaires. Eh bien, Messieurs, c'est le contraire qui aura lieu. La réforme que nous préconisons aidera à l'action anti-alcoolique; elle aidera plutôt la cause de la tempérance.

Je l'ai dit plus haut, nous voulons substituer, par notre proposition, la qualité des hôtels à la quantité; quand il y aura moins d'hôtels, on fera un débit de boisson moins considérable. La Chambre de Commerce de Montréal ne tient pas du tout à la buvette; elle ne la considère que comme accessoire à l'octroi de la licence; mais elle tient au maintien des hôtels qui sont des établissements d'utilité publique.

En demandant que les hôtels soient mieux tenus notre Chambre, prouve qu'elle ne travaille dans une certaine mesure que pour la cause de la tempérance, au lieu de vouloir le triomphe de l'intempérance. Cette deuxième objection n'est donc pas sérieuse encore.

3. *Les Commissaires ne seront pas impartiaux.* — On prétend d'un autre côté que les commissaires ne seront pas justes, qu'ils ne seront pas impartiaux. Pourquoi prétend-on cela? Comment seront choisis ces commissaires? Ils seront choisis par le conseil de Comté chaque année; ou ce seront les magistrats de district, ou des juges de paix. Or pourquoi accuserait-on d'impartialité ces commissaires ainsi choisis? Nous ne demandons pas qu'ils soient nommés par le gouvernement, nous voudrions qu'ils tiennent leurs pouvoirs du conseil de Comté ou de toute autre source qui assure à leur action une complète indépendance.

D'où viennent les plaintes?

Mais vous devez vous demander, Messieurs, à la demande de qui la Chambre de Commerce de Montréal a pris l'initiative de proposer ces amendements à la loi des licences? Je vous réponds, que les plaintes nous sont venues de tout le public voyageur, mais surtout:—

1. Des voyageurs de commerce.
2. De certains médecins.
3. Des touristes.

1. *Les voyageurs de commerce*, ont été les premiers à demander à la Chambre de prendre l'initiative qu'elle a prise. Les Voyageurs de Commerce sont au nombre de 6000, et je défie qui que ce soit de me prouver qu'un tiers seulement est satisfait de la tenue actuelle des hôtels dans les campagnes. Les voyageurs de commerce sont par leur état obligés de vivre en dehors de leur foyer; ils travaillent très fort, et combien nombreux sont ceux qui après une rude journée de travail ne peuvent trouver à l'hôtel de quoi refaire leurs forces par un bon repas ou par un paisible sommeil. La plupart du temps la table est mal servie, et les chambres sont mal entretenues; quand vous vous mettez à table on ne vous donne pas ce que vous voulez mais on vous donne ce qu'on a; quand vous voulez vous reposer, c'est souvent dans un lit malpropre, dans une chambre mal aérée, ou mal chauffée; vous savez que je n'exagère pas. Interrogez les voyageurs de commerce, et vous verrez si je dis vrai. D'ailleurs j'ai en ma possession une requête signée par près d'une centaine de voyageurs de commerce, qui se déclarent favorables à l'attitude de la Chambre, et qui nous encouragent dans nos revendications.

2. *Les médecins*, et de nombreux médecins nous ont formulé les mêmes plaintes que les voyageurs de commerce. L'un d'eux, un spécialiste de Montréal me racontait qu'un jour il avait été appelé à la campagne auprès d'un homme frappé d'appendicite; il dut pratiquer l'opération, puis son travail terminé, il alla se retirer à l'hôtel pour ne pas fatiguer la famille de son patient; eh bien, il assure qu'il n'a pu avoir à sept heures du soir, de quoi manger, et qu'il a dû coucher dans un lit, où nombre d'autres voyageurs avaient couché avant lui. Et ce fait n'est pas le seul. En combien d'hôtels à la campagne pourriez-vous vous faire donner un bon repas, s'il vous arrive d'y entrer le soir ou la nuit après une longue course en voiture. J'ai beaucoup voyagé, et je sais qu'il s'en trouve bien peu.

3. *Les touristes*, sont ceux qui se plaignent le plus des hôtels et de leur tenue; c'est tous les jours et plusieurs fois par jour que les touristes se plaignent de la façon

dont ils ont été reçus à tel ou tel hôtel. — Voyez ce qui se produit la plupart du temps. Je suppose que vous arrivés en voiture à un hôtel. D'abord c'est très rare que vous trouverez un homme pour voir à votre voiture en arrivant; l'hôtelier dira qu'il est autant que vous, et que vous pouvez vous tirer d'affaires tout seul. D'un autre côté si un homme s'occupe de votre cheval, vous constatez qu'il s'en est mal occupé et qu'il ne lui a rien donné à manger ou à boire. Entré à l'hôtel c'est à la buvette que l'hôtelier vous attend; si au lieu de demander à boire vous demandez à manger, vous verrez qu'il sera bien désappointé; et la plupart du temps vous n'aurez qu'une maigre pitance.

C'est donc une plainte générale qui s'est fait entendre contre la tenue des hôtels, et c'est de tout le public voyageur que notre Chambre s'est faite l'interprète en prenant l'attitude qu'elle a prise.

Les conséquences de la réforme que nous demandons.

Les conséquences de la réforme que nous demandons seront des plus heureuses et elles seront d'ordre économique et d'ordre moral.

D'ordre économique, ai-je dit, parce que les municipalités qui encourageront la réalisation de notre projet, seront les premières à retirer des bénéfices aussi certains qu'immédiats.

Les "Inns" de la Grande-Bretagne, les auberges de France sont célèbres dans le monde pour leur bonne tenue, leur bonne cuisine et leur propreté. Leurs propriétaires sont généralement à l'aise; nombre d'entre eux sont riches; leurs établissements ont une valeur réelle. — Nos hôtels de campagne devraient être de même.

Il est peu de pays où proportionnellement, le voyage, le trafic en voiture est aussi considérable que dans notre province. Notre population voyageuse par affaires ou par plaisir, fuit l'hôtel de campagne en autant que cela est possible, car elle n'y trouve aucun des services absolument nécessaires aujourd'hui aux citoyens.

La multiplication des automobiles a fait la fortune des hôtels de campagne en maints pays, pourquoi en serait-il autrement ici? Si on tenait de bons hôtels, ce n'est pas seulement les hôteliers qui y trouveraient leurs profits; mais aussi les cultivateurs; les gens qui vivent autour de l'hôtel. Dans les hôtels bien tenus le public voyageur affluera; il faudra nourrir ce public; eh bien ce sont les cultivateurs qui vendront à l'hôtel leurs produits laitiers, et les autres produits de la ferme. — Il faudra un plus nombreux personnel pour servir à l'hôtel et ce sont les gens près de l'hôtel qui seront requis pour faire les services, et ce sont eux qui bénéficieront des recettes.

Combien de familles vivraient six mois de l'année dans les hôtels de la campagne si ces hôtels étaient bien tenus. Aujourd'hui qu'il est difficile de trouver des serviteurs pour la maison, les citoyens aiment mieux se mettre en pension à l'hôtel à la campagne depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre plutôt que de tenir maison. Or ils fuient l'hôtel parce qu'ils ne peuvent y trouver le confort voulu. — C'est autant que perdent les gens de la campagne chaque année.

Les conséquences morales sont encore plus importantes. Le système actuel a le défaut d'encourager le favoritisme; et ensuite de permettre ainsi l'ouverture de deux, trois, quatre hôtels où un bon hôtel suffit. Dans

Commerce

GEO. GONTHIER,
Expert Comptable & AuditeurH. H. MIDGLEY,
Comptable Licencié**Gonthier & Midgley**
Comptables et Auditeurs

103, rue ST-FRS-XAVIER

Telephones
Main 2701-519Adresse telegraphique
"GONTLET"

Tel. Main 575

St-Louis 1029

Résid. 823 Ave. Delorimier

A. N. T. CHAMBERLAND
COURTIER EN ASSURANCEReprésentant la Société d'assurance
Vie Equitable de New-York au Canada
112 Rue St-Jacques.
Edifice Liverpool, - don and Globe**Alex Desmarteau**
Comptable auditeur

Spécialité:—

LIQUIDATION DE FAILLITES
COMPROMIS EFFECTUÉS.No 60 Rue Notre-Dame Est
MONTREAL**J. A. Labrecque**Administrateur de Successions
et de Propriétés.

CHAMBRE 623-624

EDIFICE "TRANSPORTATION",

Coin des rues St-Jacques et St-Frs. Xavier
TEL. MAIN 279

Eugène Prévost

Rodolphe Bédard

Prévost & Bédard**EXPERTS COMPTABLES,**
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Liverpool and London and Globe,

Tél. Main 1056 112, rue St-Jacques, Montréal

Commerce

JOS. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

GRANIT A CONSTRUCTION,
MONUMENTS, ETC.

675, Chemin de la Cote des Neiges,

Tel. Bell Up 1466

MONTREAL

Joseph Fortier LIMITEE

Fabricant - Papetier

PAPETERIE MERCANTILE

Livres de Comptabilité, formules en fonds et sur
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,

Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tél. Bell Main 444.

Tél. Bell, Main 445

Boite Postale 1363

Téléphone Main 7073

Theo. Lafleur

LIVRES DE DROIT

EDITEUR, IMPORTATEUR ET RELIEUR

Spécialité:—

RELIURE DES RAPPORTS JUDICIAIRES

56, RUE NOTRE-DAME Est

MONTREAL, Canada.

P.-V. Rougier

A. Decary

Rougier Freres

(Cie Incorporée)

IMPORTATION DE

PRODUITS FRANCAIS

Maison d'Achat: 9, Place des Vosges, Paris

Siège Social:

63, rue Notre-Dame Est,

Montreal

Commerce

Tel. Bell Main 4912.

P. A. GAGNON

Comptable Licencié

Chambres 315, 316 et 316,

Edifice Banque Québec.

11, PLACE D'ARMES

MONTREAL.

L. THERIAULTEntrepreneur de Pompes Funèbres
et Embaumeur

24 et 26 ST-URBAIN

355 CENTRE

Tel. Bell Main 1399

Tel. Bell Main 3514

Voitures doubles à la disposition du public

Membre de la Chambre de Commerce.

H. Beauregard

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES

MONTREAL

TEL. MAIN 735

GRAINES DE CHOIX
Pour Jardins et FermesGraines de Légumes et de Fleurs
de toutes sortes. Arbres Fru-
tifiers et d'Ornement. Outils et
Accessoires de Jardinage. :: ::Catalogue Illustré **GRATIS** sur demande.**DUPUY & FERGUSON**

Marchands-Grainiers

38 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

Tél. Bell Main 6629.

J. B. D. Legaré

Courtier en Immeubles

11, rue St-Jacques, MONTREAL

Téléphones : { Uptown 4146
Uptown 1044 } Etabli en 1882

ERNEST LEMIRE

Importateur et Marchand
DE BOIS ET CHARBON
EN GROS ET EN DETAIL

963, rue St-Jacques, MONTREAL

Succursales:

Coin St-Denis et Carmel

Téléphone St-Louis 2149

208, rue Guy

Livraison dans toutes les parties de la Ville
sans charges extra.

Lorsque vous irez à

QUEBEC

Si vous tenez à être
bien logé, essayez le



Le site est idéal: Nous avons des chambres magnifiquement meublées, pourvues de tout le confort que requiert un hôtel moderne—Eau chaude et eau froide, et téléphone Bell à longue distance dans chaque chambre.

Les visiteurs trouveront le St-Louis de leur goût. Notre table est surtout à remarquer et nous avons des concerts donnés par un orchestre spécial tous les jeudis et dimanches soirs.

Si vous voulez goûter le repos et vous régaler, mettez-nous à l'épreuve.

ECOLES DU SOIR

Les écoles gratuites du soir, sous contrôle du gouvernement, sont ouvertes à Montréal et à Québec, du premier octobre au premier mars chaque année.

On y enseigne le Français, l'Anglais, le Calcul, l'Ecriture et la Comptabilité.

MONTREAL ET BANLIEUE

Les écoles sont sous la direction de M. J. Bergeron,
119, rue Mentana.

QUEBEC

Les écoles sont sous la direction de M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'Ecole Normale Laval.

combien d'endroits il y a trois trous et pas un hôtel; ce n'est que la buvette qu'on exploite; c'est le "bar" qui fait vivre l'hôtelier. Eh bien, vous savez que c'est le bar, qui est la cause que nos hôtels sont si mal tenus; les conseillers municipaux accordent trop de certificats à des gens qui ne peuvent être que des buvettiers, et non pas des hôteliers, et c'est ainsi qu'ils encouragent l'intempérance.

Dans les hôtels bien tenus on ne voit pas de scènes comme il s'en déroule trop souvent dans les petits hôtels de campagne, où le cultivateur laisse souvent une bonne

IMMEUBLES

MINES

FINANCE

RAYMOND BEAUDRY

Courtier

TELEPHONE MAIN 604

CHAMBRE 307

La Valeur de l'Immeuble

Montréal est entrée dans le rang des soixante grandes cités du Monde. Sa population a plus que doublé depuis 1901 et elle dépasse aujourd'hui le chiffre de 500,000 âmes.

Cette augmentation est due à la situation géographique de notre ville qui lui a permis de devenir la Place d'Echange principale du Canada. Et comme le Canada est appelé à se développer aussi rapidement que l'ont fait les Etats-Unis durant le dernier demi-siècle, on peut donc compter que Montréal aura une population de un million en 1921 et de deux millions ou plus en 1931.

Réalise-t-on bien exactement ce qu'une pareille augmentation signifie au point de vue de la valeur immobilière dans Montréal?

Il y a dix ans, l'évaluation foncière était de \$200,000,000 à peine, elle est de près de \$500,000,000 aujourd'hui. Or comme la valeur des quartiers ouvriers et manufacturiers reste longtemps stationnaire, cette extraordinaire plus-value de la propriété foncière se produit forcément dans les districts du commerce, de la finance et des résidences de choix.

Il y a des placements à faire aujourd'hui, à certains endroits de Montréal, qui produiront dix, quinze, et même vingt pour un, d'ici dix ans; et si vous avez des capitaux à placer, je me ferai un plaisir de vous en indiquer.

Courtier en Immeuble et Obligations Hypothécaires

103, Rue St-Francois-Xavier,

MONTREAL.

part de ses bénéfices. Dans les hôtels bien tenus on ne tolère pas les ivrognes, parce qu'on ne compte pas sur cette odieuse passion pour vivre.

Les hôtels de tempérance.

Quelques-uns de nos adversaires ont proposé qu'on établisse des hôtels de tempérance où serait interdit la vente des spiritueux. Eh bien, je dois vous avouer, qu'avec l'expérience acquise, je puis dire qu'il se passe parfois des choses pires dans ces hôtels de tempérance que dans les hôtels licenciés.

J'ai ici une statistique fort intéressante qui démontre que c'est dans les villages où la prohibition est décrétée que l'on boit le plus de boisson.

Dans un village qui se trouve sur le parcours de l'Intercolonial la prohibition existe maintenant depuis 1903; or, du 10 décembre 1902 au 10 janvier 1903, il s'est vendu chez le seul hôtelier alors licencié 241 gallons de spiritueux; et du 10 décembre 1911 au 10 janvier 1912 sous la prohibition les rapports de l'Intercolonial et de la Canadian Express attestent qu'il est arrivé dans ce village 307 gallons de spiritueux, dont 50 gallons de whisky en esprit.

Maintenant dans un village au nord de Montréal, où la prohibition existe, il s'est passé à la connaissance de nombre de personnes des choses épouvantables; on est allé jusqu'à menacer des femmes et des jeunes filles qui avaient vendu de la boisson en cachette de les dénoncer si elles ne voulaient consentir certaines faveurs aux habitués. Et que d'autres exemples je pourrais citer. Un

ami est allé passer le jour de l'an dans une paroisse de la rive Sud, et il me disait qu'il n'avait jamais tant vu de boisson dans sa paroisse que depuis que la prohibition était établie.

Ainsi donc, favoriser les hôtels de tempérance est une utopie; la buvette est un accessoire à la licence, il est vrai; mais c'est un accessoire utile.

Pour les hôteliers dépossédés.

On m'a demandé déjà ce qui arrivait aux hôteliers qui ayant obtenu leur licence seraient jugés incompetents par les Commissaires que nous proposons. A cela je réponds en disant qu'on fera avec eux ce que le gouvernement a décidé de faire à Québec pour diminuer le nombre des hôtels. Le gouvernement les dédommagera, et il se remboursera de ce qu'il aura payé en élevant la taxe sur les licences. Alors que les hôteliers seront moins nombreux et plus qualifiés ils n'auront pas d'objection à payer un surplus de droits, parce que leurs affaires seront plus prospères.

Des inspecteurs d'hôtelleries.

Sur réception du dernier rapport de la Chambre de Commerce de Montréal sur les licences, la Chambre de Commerce de Saint-Romuald proposa de suggérer au gouvernement de faire nommer des inspecteurs d'hôtelleries qui se rendront compte si la loi est bien observée; si les hôtels sont bien tenus.

Cette proposition a du bon, et le gouvernement pourrait en tenir compte; seulement peut-être ne serait-elle pas assez pratique; et on accuserait de partialité ces inspecteurs, comme on accuse les conseillers municipaux. — On prétendrait que ces inspecteurs sont des créatures politiques dont on ne peut attendre justice, etc.

Conclusion.

J'ai terminé, Mesieurs, l'exposé du problème que j'ai soulevé; et vous avez dû vous rendre compte que le sujet est beaucoup trop vaste pour être résolu tout de suite par la convention. D'autre part il ne faut pas rester toujours dans le domaine de la théorie; il faut être pratique et comme conclusion.

Je propose, appuyé par MM. Gagné et Bouchard, que la Fédération des Chambres de Commerce porte cette question de faire octroyer les licences d'hôtels à la Campagne par des commissaires devant la Commission qui vient d'être créée par le Gouvernement Provincial et qui a pour devoir d'étudier tout ce qui a trait à la vente des boissons enivrantes et faire une étude critique de la loi actuelle et des modifications qu'il peut convenir d'y apporter.

De cette façon je crois que tout le monde pourra avoir justice car tout le monde pourra être entendu devant la Commission. Notre désir n'est autre que d'assurer le plus grand confort au public voyageur en ayant des hôtels mieux tenus, conséquemment en faisant observer mieux la loi.

La lecture du travail de M. Fortier a fort intéressé, et l'on vit qu'il allait donner lieu à un échange de vue fort intéressant.

M. D.-T. BOUCHARD, président de la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe, ouvrit le premier la dis-

cussion. Après avoir félicité M. Fortier, il déclare approuver entièrement ce qu'il dit, mais qu'il craint qu'on accuse les promoteurs de cette question de vouloir attenter à l'autonomie municipale.

M. Bouchard suggère que si la Fédération entrevoit de ne pouvoir obtenir ce que comporte la proposition Fortier, qu'elle demande au moins au gouvernement de prolonger la durée des licences d'hôtel à la campagne.

Il est d'opinion que la Fédération ferait mieux de ne pas se prononcer sur le mérite même de la question; mais de se contenter de faire des suggestions au gouvernement.

M. LEON GAGNE, délégué de Montréal, qui a beaucoup voyagé et qui peut parler des hôtels de la campagne en connaissance de cause, appuie M. Fortier sans restriction et exprime à son tour l'opinion que la Fédération devrait faire tout en son possible pour améliorer l'état de chose actuel.

M. PARE, président de la Chambre de Commerce de Portneuf, est d'opinion que le travail de M. Fortier a sa raison d'être; d'autre part il faut bien admettre que c'est une question fort difficile à résoudre. Il admet que les hôtels sont mal tenus à la campagne, mais pense-t-on qu'on ne criera pas contre tout attentat à réduire les prérogatives des conseillers municipaux. Pourquoi, en vue d'amener les hôteliers à s'efforcer à tenir mieux leurs établissements le gouvernement n'accorderait-il pas une prime annuelle qui serait décernée à l'hôtelier qui aura le mieux satisfait aux exigences de la loi des licences et du public voyageur? C'est une suggestion que je soumets bien humblement; il me semble qu'elle pourrait être utile.

M. J.-E.-A. DUBUC, président de la Chambre de Commerce du Saguenay, admet lui aussi que les hôtels de la campagne ne sont pas tenus tel qu'ils devraient être. M. Fortier a dit beaucoup de bonnes choses, mais il semble que le remède qu'il propose ne rencontrera pas l'approbation des conseillers municipaux; les municipalités sont jalouses de leurs prérogatives, et que c'est en vain que la Fédération leur demandera d'en sacrifier une parcelle.

Comme remède, je suggérerais, par exemple, que l'Association des Voyageurs de Commerce et le Club des automobilistes offrissent chacun une prime annuelle de \$50 environ, à l'hôtelier qui aura tenu le meilleur établissement; cette double prime servirait à aider l'hôtelier à monter une bonne chambre pour les voyageurs.

Le remède que M. Fortier propose en suggérant de faire accorder les licences d'hôtel par des commissaires entraînera les mêmes abus que ceux que nous constatons aujourd'hui. — La question est donc très délicate et le mieux serait pour nous de ne pas prendre de responsabilités trop grandes.

M. ISAIÉ PREFONTAINE, président d'honneur, prend alors la parole pour suggérer que la solution de cette question soit confiée à un comité spécial, afin de ne pas retarder l'expédition des questions importantes qui restent au programme. M. Prefontaine reconnaît lui aussi que le problème posé par M. Fortier est très sérieux et très réel, mais que sa solution est très délicate, car il y a trop d'intérêts divers et de droits sacrés en jeu.

M. JOS. PICARD, de Québec, appuie la proposition de M. Préfontaine, qui est votée à l'unanimité, comme la composition suivante du comité:

MM. Dubuc, Boulais, Fortier, Bouchard, Paré, et le secrétaire. Ce comité fut chargé de rédiger une résolution qui puisse satisfaire tout le monde.

100 La prolongation de la durée des licences d'hôtels à la campagne.

Comme corollaire de la question de l'amélioration des hôtels à la campagne, la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe a demandé que la durée des licences d'hôtels soit prolongée. C'est M. DAMIEN BOUCHARD qui parlant au nom de sa Chambre saisit la Fédération de cette question. Il rappelle qu'un des arguments des hôteliers pour ne pas améliorer leurs établissements est que la durée de leur permis qui est d'un an, est trop courte; d'une année à l'autre ils peuvent être déposés et ils auront ainsi perdu le bénéfice de leurs frais. Or, pour obvier à ce prétexte la Chambre de Commerce a cru devoir suggérer que la durée des licences soit prolongée à trois ou à cinq ans. Ainsi l'hôtelier qui obtiendra sa licence devra dès la première année voir à mettre son établissement dans un bon état, et quand il aura une licence pour trois ou cinq ans il ne pourra plus dire qu'il perd les bénéfices des améliorations.

M. Bouchard, qui a été secrétaire-trésorier de la municipalité de la ville de Saint-Hyacinthe, signale à son tour l'abus de l'influence des électeurs dans l'octroi des licences; mais c'est un mal inévitable, et il croit qu'en prolongeant ainsi la durée des licences d'hôtels on rendra ce mal moins fréquent.

M. Bouchard termine en suggérant qu'on soumette cette question au comité qui vient d'être formé; et que le comité pourra faire rapport ou rédiger une résolution complète couvrant tous les points.

Cette suggestion est adoptée.

Le rapport du comité.

Après avoir pris connaissance des propositions faites par MM. Fortier et Bouchard le comité a cru devoir rédiger la résolution suivante qui fut présentée par M. Adélard Fortier et appuyée par M. D.-T. Bouchard:

"ATTENDU QUE la tenue de beaucoup d'hôtels à la campagne laisse plus qu'à désirer:

"ATTENDU QUE des moyens devraient être pris pour apporter une amélioration à un tel état de choses:

"RESOLU: Que la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec réunie en convention à Trois-Rivières, les 22 et 23 mai 1912, recommande d'abord que le gouvernement impose des conditions plus sévères dans l'octroi des licences, en exigeant plus de qualité et plus de compétence des détenteurs de licences, et elle suggère à l'Association des Voyageurs de commerce et au Club des Automobilistes d'accorder chacun une prime annuelle généreuse à l'hôtelier qui tiendra le mieux sa maison, en se servant des moyens employés par le Touring Club de France pour arriver à cette fin."

C'est à l'unanimité que cette résolution fut votée, donnant satisfaction à tous.

B.—Questions provinciales

120 Pour rendre plus étroites et plus uniformes les relations civiles et judiciaires entre les provinces du Canada.

(Montréal)

M. ARMAND CHAPUT, président de la Chambre de Commerce de Montréal, a remis devant la Fédération la question des relations interprovinciales. — Voici d'ailleurs le texte du travail intéressant de M. Chaput sur ce sujet.

La Chambre de Commerce du District de Montréal, a cru devoir remettre cette année au programme de la Convention de la Fédération, la question des relations interprovinciales, avec l'espoir d'en arriver à un résultat pratique.

De tout temps depuis la Confédération, ce besoin de rendre les relations plus étroites entre les Provinces est devenu plus impérieux. Nous sommes tous des citoyens d'un même pays, et sommes en rapports d'affaires continus, les voies de communication ont fait disparaître les frontières, et plusieurs des lois qui régissent notre pays sont les mêmes. Pourquoi existerait-il encore des barrières, et pourquoi les citoyens d'un même pays se traiteraient-ils comme des étrangers? Cet état de choses n'a plus sa raison d'être. Dans le domaine économique, dans le domaine politique et dans le domaine social, les relations entre tous les citoyens du Canada sont devenues plus étroites, et alors pourquoi dans le domaine civil et judiciaire userions-nous de lois prohibitives vis-à-vis les uns des autres?

Vous vous rappelez sans doute qu'il y a deux ans, l'Honorable Alphonse Desjardins amenait cette question pour la première fois devant la Fédération. L'année dernière il soumettait à la considération des délégués de la Convention à Québec, une série d'articles qui pourraient faire la base d'un traité interprovincial.

Pour rafraîchir votre mémoire, il me fait plaisir de vous citer le texte de ces résolutions.

"ATTENDU que les relations commerciales entre les différentes provinces de la Puissance du Canada prennent de jour en jour une augmentation constante et une importance de plus en plus considérable:

"ATTENDU QUE pour faciliter et protéger ces relations, il convient d'établir des lois, règles et règlements généraux applicables à et dans toutes les provinces:

Cette Fédération croit devoir suggérer aux autorités compétentes que des mesures soient prises:—

"1.—Pour rendre exécutoires dans toute la Puissance du Canada les jugements rendus dans quelque une de ses provinces et que les cautionnements pour frais sur poursuites d'une province à l'autre soient abolis;

"2.—Pour que les copies dûment certifiées des actes notariés dans la province de Québec aient un caractère d'authenticité dans toutes les provinces de la Puissance du Canada, sans qu'il soit autrement besoin de les prouver;

"3.—Pour que les délinquants passibles d'une loi pénale d'une des provinces de la Puissance du Canada puissent être arrêtés et extradés de toute autre des provinces pour être jugés dans la province où le délit a été commis;

"4.—Pour que les Compagnies incorporées légalement dans une province, aient une existence légale et le "pouvoir de transiger des affaires de son ressort dans "toutes les provinces du Dominion, par le simple enregistrement au bureau du secrétaire provincial de ces autres "provinces;

"5.—Pour que la taxe sur la succession d'une personne soit perçue par la province où était domiciliée "cette personne au moment de son décès, quelle que soit "la situation de ses biens;

"6.—Pour que le notaire de chaque district judiciaire donne avis au secrétaire provincial des déclarations que toute personne mariée et engagée dans le commerce est obligée d'y faire quant à son régime de conventions matrimoniales;

"7.—Pour qu'un échange des renseignements obtenus dans ces déclarations soit fait entre les bureaux des "secrétaires provinciaux de chaque province;

"8.—Pour que tous les brevets émis au nom de sa Majesté le Roi par une Cour de Justice dans une province "quelconque puissent être signifiés et exécutés dans toute "autre province sur le visa du juge de l'endroit où la "signification ou l'exécution doit avoir lieu;

"9.—Pour qu'en général, les relations commerciales "entre les provinces soient facilitées en toute chose qui "n'affecterait pas leur autonomie particulière."

Comme la Convention l'avait décidé l'année dernière, le texte de ces résolutions fut communiqué à toutes les Chambres de Commerce et Boards of Trade du Dominion, ainsi qu'à tous les Premiers Ministres provinciaux.

En général la proposition de la Fédération a été bien accueillie par la majorité, tandis que d'un autre côté certains Boards of Trade, entr'autres Victoria, Kelowna, en Colombie Anglaise, de Regina, ont soulevé des objections assez sérieuses qu'il serait trop long d'étudier, et plus long encore de tenter de résoudre.

En conséquence, j'ai donc pensé que pour être pratique et bref, la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec, pourrait suggérer que cette question soit référée à une conférence de tous les Premiers Ministres provinciaux.

Après la Convention de la Fédération, la Chambre de Commerce du District de Montréal a repris l'étude de cette question des relations interprovinciales, et à la communication qu'elle fit des résolutions au Board of Trade de Halifax, elle recevait comme réponse l'opinion de l'Honorable Daniels, Procureur Général de la Nouvelle-Ecosse, comme suit:—

"Parlant des suggestions faites par la Chambre de Commerce à l'effet de resserrer les liens entre les provinces, l'hon. Daniels déclarait que le seul moyen d'en "arriver à un résultat pratique serait de convoquer une "conférence des représentants de toutes les provinces "dans le but d'étudier la possibilité de réalisation des "idées de notre Chambre."

La Fédération des Chambres de Commerce de la province pourrait demander au Gouvernement Fédéral, sous forme d'une résolution, de convoquer à Ottawa une réunion de tous les Premiers Ministres des provinces, dans le but d'étudier les propositions que nous soumettons respectueusement, qui a pour seul but de promouvoir une entente de toutes les provinces du Canada, sur certains points du droit civil et de la jurisprudence.

Proposé par M. Armand Chaput, appuyé par M. J. F. Boulaïs:

"Que la Fédération des Chambres de Commerce de "la province de Québec réunie en Convention aux Trois-Rivières, les 22 et 23 mai 1912, prie respectueusement "Son Altesse Royale le Duc de Connaught, le Gouverneur général en conseil, de convoquer à Ottawa une "réunion des Premiers Ministres provinciaux, dans le "but de fixer les clauses d'une entente entre toutes les "provinces du Dominion, pour rendre plus étroites et "plus unioformes les relations civiles et judiciaires."

Tous les délégués ont été unanimes à voter cette proposition qui pourra avoir le meilleur effet dans tout le pays, si elle se réalise.

130 Moyens à prendre pour conserver les bons chemins. (Valleyfield)

La Fédération des Chambres de Commerce peut compter au nombre des corps publics qui ont les premiers demandé l'amélioration des routes dans la province, comme en font voir, d'ailleurs, les procès-verbaux des conventions antérieures.

Aujourd'hui la politique des bons chemins est bien accueillie par tout le monde et le Gouvernement provincial, de concert avec les municipalités va réaliser la politique préconisée par notre institution.

Mais la tâche de la Fédération ne finit par là. Il faut poursuivre cette politique des bons chemins, et étudier les moyens de les conserver. C'est sur ce sujet que la Fédération des Chambres de Commerce a eu à délibérer après un travail lu par M. N.-A. Ostiguy, président et délégué de la Chambre de Commerce de Valleyfield.

M. OSTIGUY. — Je désire attirer votre attention sur le meilleur moyen à prendre pour conserver les chemins en bon état.

Après avoir étudié moi-même la question, après avoir consulté quelques experts dans la matière, j'en suis venu à la conclusion que je vais humblement vous exposer.

Il y a dans la Province de Québec, trois sortes de chemins:

Premièrement: les chemins macadamisés;

Deuxièmement: les chemins arrondis en terre;

Troisièmement: les chemins non améliorés.

Ce qui sera le plus efficace pour conserver ces trois sortes de chemins ce seraient les roues larges. Les roues des voitures destinées à transporter les produits de la ferme ou toute autre charge, devraient être larges de quatre, cinq et six poncees selon la pesanteur de charge qu'elles sont destinées à porter.

Sur les chemins macadamisés, les roues larges, au lieu de creuser des ornières et défaire le macadam, ces roues larges portant charge, dis-je, durciraient en agissant à la manière de rouleau et empêcheraient la pierre concassée de se déplacer, causant ainsi aucune détérioration.

Au contraire, ces roues serviraient plutôt à durcir et maintenir les chemins en bon état.

Les chemins arrondis de terre et les chemins de terre non améliorés en ressentiraient un effet plus efficace que les chemins empierrés.

Pour arriver à ce résultat, la Fédération des Chambres pourrait prier le Gouvernement Provincial, de vouloir bien passer une loi qui aurait pour effet d'obliger l'usage des roues larges. Cette loi ne serait mise en vigueur que cinq ans après sa passation. Ceci permettrait à un grand nombre de propriétaires de voiture de se procurer ces roues larges sans dépenses extra.

La proposition de M. Ostiguy donne lieu à un intéressant échange de vues qui amène un vote non moins intéressant.

M. ROBERT, se lève le premier pour combattre la proposition Ostiguy, prétendant qu'elle ne contient aucune amélioration. Il déclare le projet d'obliger les cultivateurs à changer le système de roues impraticable et impopulaire. Pour M. Robert le remède est d'inviter les municipalités à profiter de la loi des bons chemins et à leur faire comprendre qu'il y va de leur intérêt en agissant ainsi.

M. Robert annonce qu'il va proposer un amendement à la loi des bons chemins à la prochaine session de la législature. Avec le système actuel M. Robert dit qu'on n'aura que des bouts de bons chemins, étant donné que les travaux sont faits par plusieurs entrepreneurs qui n'ont pas tous la même méthode de construction; il résultera que les chemins se conserveront plus ou moins bien selon que les chemins seront plus ou moins bien construits. Le remède serait que tous les chemins soient construits et améliorés par un même entrepreneur, de façon à avoir plus d'uniformité. Ça prend deux ans à une municipalité à posséder des bons chemins, et il est certain qu'il faut prendre dès maintenant les moyens de les conserver.

M. PARE, (Portneuf), est de l'opinion de M. Robert, qu'il développe à son tour.

M. LE PRÉSIDENT, à ce moment attire l'attention des délégués pour leur faire remarquer qu'on s'éloigne de la proposition Ostiguy, et demande qu'on y revienne.

M. D.-T. BOUCHARD, (Saint-Hyacinthe), se lève alors pour appuyer le projet du délégué de Valleyfield.— M. Bouchard trouve cette mesure très sage, mais craint qu'elle soulève un peu de récrimination: c'est ce qui arrive toujours quand une réforme est proposée. — A Saint-Hyacinthe il existe un règlement obligeant les propriétaires de voitures à donner à leurs roues une largeur proportionnée au poids des charges qu'elles doivent porter; seulement ce règlement n'a jamais pu être appliqué, parce que les municipalités avoisinantes, n'ont pas de règlement analogue.

Amendement Paré-Fortier.

A ce moment M. Paré, appuyé de M. Fortier propose en amendement à la proposition Ostiguy qu'on remette la solution de cette question à plus tard pour donner le temps aux intéressés de changer les roues de leurs voitures.

Cet amendement engendre un nouveau débat.

M. ALFRED PELTIER, président de la Chambre de Trois-Rivières se déclare aussitôt opposé à cet amendement. Il est d'opinion qu'on ne doit pas tarder à prendre des moyens de conserver les bons chemins; au-

trement le travail accompli par le Gouvernement se détériore.

M. DUBUC, Chicoutimi, rappelle que la Fédération a été une des premières institutions qui aient préconisé la politique des bons chemins; elle se doit de continuer à promouvoir cette politique, en suggérant de nouvelles réformes, et en travaillant à les faire accepter par les municipalités. C'est à la Fédération qu'il incombe de faire en quelque sorte l'éducation du peuple sur cette question, pour l'amener à accepter de bon gré les réformes heureuses.

(A suivre)

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS.

Afin de rendre justice aux membres qui sont inscrits depuis 1907 et pour mettre sur un même pied d'égalité, les vieux et les jeunes, la Société des Artisans vient de faire le réajustement de ses taux.

De cette manière, elle pourra donner plus de sécurité encore et se placer à la tête des sociétés de secours mutuel.



M. LUDGER GRAVEL.

Membre du Conseil de notre Chambre, qui vient d'être réélu Président général de la société des Artisans Canadiens-Français, dont la convention a pris fin mercredi le 21 courant.